

Quelle famille?

Bulletin sur les familles et les personnes qui les composent
Direction de la veille et des connaissances stratégiques

Diversité sexuelle et de genre : un portrait des couples avec enfants au Québec à partir du Recensement de 2021

En tant qu'institution, la famille a connu, au cours des dernières décennies, d'importants changements sociaux et législatifs qui ont favorisé la diversification des configurations familiales (Chbat et coll., 2022). Au Québec, ces changements se traduisent notamment par l'adoption, en 2002, de la *Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation* (Loi 84), qui a modifié le *Code civil du Québec* afin de permettre la reconnaissance juridique des familles homoparentales grâce à l'élargissement des règles de filiation (Côté et Lavoie, 2018; Côté et Lavoie, 2020). Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, les membres d'un couple de même sexe peuvent être reconnus légalement comme parents d'un enfant par l'État et jouir des mêmes droits et responsabilités que les couples formés d'un homme et d'une femme (Côté et Lavoie, 2020; Chbat et coll., 2022). Ainsi, deux mères ou deux pères peuvent être inscrits sur l'acte de naissance de l'enfant, peu importe leur état matrimonial; les couples de même sexe ont accès à l'adoption locale; et les couples de femmes peuvent recourir à la procréation assistée (Chbat et coll., 2022; Côté et Lavoie, 2018; Feugé et coll., 2022).

L'avancée des droits des familles de la diversité sexuelle et de genre ainsi que l'évolution des technologies de procréation médicalement assistée (PMA) ont favorisé la parentalité chez les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans et queers (LGBTQ+)¹, et cette tendance est appelée à s'accroître dans le futur (Family Equality, 2019, cité dans Côté et coll., 2024). En effet, des changements sociaux et législatifs ont renforcé l'acceptation sociale de la diversité sexuelle et de genre, tout en entraînant une augmentation du nombre de familles composées de parents LGBTQ+ (Chbat et coll., 2022). En outre, la *Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée*², adoptée en mars 2021 par l'Assemblée nationale du Québec, a notamment modifié la *Loi sur l'assurance maladie*. Depuis, certains coûts des services de PMA ainsi que tous les frais liés à la préservation de la fertilité des personnes trans³ – pendant 5 ans si la personne est âgée de 21 ans et plus ou jusqu'à l'âge de 25 ans – sont assumés par le Régime de l'assurance maladie du Québec (Gouvernement du Québec, 2024). Enfin, l'encadrement récent de la grossesse pour autrui⁴ au Québec, une résultante

Table des matières

Portrait général et répartition sur le territoire québécois	4
Caractéristiques sociodémographiques et socioculturelles	8
Scolarité, emploi et revenu	13
Conditions de logement	16

de la réforme du droit de la famille, est entré en vigueur en mars 2024 (Partenariat Familles en mouvance, 2025).

En revanche, le droit québécois ne permet pas d'inscrire plus de deux parents sur l'acte de naissance de l'enfant, alors que de nombreux enfants grandissent avec plusieurs figures parentales (Biland-Curinier et coll., 2023; Observatoire des réalités familiales du Québec, 2025). En effet, le régime de la filiation prévu par le *Code civil du Québec* ne reconnaît pas la possibilité pour un enfant d'avoir plus de deux parents officiels – avec toutes les obligations légales et les droits qui en découlent (Éducaloi, 2025). Selon Côté et Lavoie, les familles homoparentales, qui doivent faire appel à une personne extérieure au couple parental pour la conception de leurs enfants, sont celles qui bénéficieraient

1. Le «+» permet d'englober d'autres réalités non représentées par les lettres composant le sigle (Gouvernement du Québec, 2023).

2. LQ 2021, chapitre 2.

3. «Trans» est un terme parapluie qui permet d'inclure toute personne dont le genre ne correspond pas au sexe qui lui a été assigné à la naissance. Ce terme permet d'inclure ou non les hommes et femmes trans, les personnes non binaires, les personnes queers, les personnes *genderfluid*, etc., selon leur propre auto-identification ([Coalition des familles LGBT+, 2020](#)). Une personne non binaire – «qui ne s'identifie pas exclusivement comme femme ou homme» – est incluse dans la définition de personne trans, puisqu'elle ne s'identifie pas ou pas totalement à l'identité de genre qui lui a été assignée à la naissance ([Lecompte et coll., 2025](#)). Une famille est dite «transparente» lorsqu'elle comprend au moins un parent trans ([Coalition des familles LGBT+, 2020](#)).

4. La «grossesse pour autrui», ou «maternité de substitution», est une technique d'aide à la procréation par laquelle une femme accepte de porter un enfant et de lui donner naissance pour une autre personne ou un autre couple avec qui elle a une entente (Partenariat Familles en mouvance, 2025, p. 56.).

le plus d'un élargissement de la filiation pluriparentale (Côté et Lavoie, 2021).

Malgré les avancées légales et médicales facilitant l'accès à la parentalité pour les personnes LGBTQ+ ainsi que la diffusion de nombreuses études montrant que l'orientation sexuelle ou l'identité de genre des parents n'affectent pas le bien-être des enfants, des résistances persistent. De nombreuses barrières nuisent à la concrétisation de leur projet parental (Partenariat Familles en mouvance, 2025; Côté et coll., 2024; Feugé et coll., 2022).

À cet égard, bien que la PMA s'avère une étape incontournable pour de nombreuses personnes LGBTQ+ souhaitant devenir parents, son accès demeure inégal en raison d'obstacles économiques, territoriaux et sociaux (Côté et coll., 2024). Parmi les difficultés vécues pour accéder aux services de la PMA, on note que ceux-ci sont majoritairement conçus pour des couples hétérosexuels, cisgenres (cis) et confrontés à l'infertilité (Benoît et coll., 2024). Bien que de 20 à 30 % de la clientèle des cliniques de PMA soient constitués de couples LGBTQ+, les attentes restent généralement hétéronormatives, par exemple dans les formulaires, où l'on doit entrer le nom du père (Benoît et coll., 2024). Des études révèlent la difficulté de plusieurs femmes lesbiennes ou bisexuelles «à obtenir des informations sur les démarches à effectuer qui ne soient pas formulées spécifiquement pour des personnes hétérosexuelles» (Appelgren Engström et coll., 2018; Rausch et coll., 2021; Topper et coll., 2022, cités dans Côté et coll., 2024, p. 58). De plus, des parents LGBTQ+ déclarent avoir subi de la discrimination dans l'accès à certains services (Coalition des familles LGBTQ+, 2022). Selon Côté et Guilmaine (2017), les couples homoparentaux peuvent être confrontés à des préjugés stigmatisants envers les minorités sexuelles, notamment de la part des professionnels, ainsi qu'à un manque de sensibilisation et de formation sur la diversité des modèles familiaux dans les milieux scolaires québécois.

Si différents moyens, tels que les technologies de procréation assistée,

la grossesse pour autrui, l'adoption ou la pluriparentalité, permettent aux personnes LGBTQ+ de réaliser leur projet parental, des inégalités d'accès à ces moyens subsistent entre les membres de la communauté LGBTQ+ (Chbat et coll., 2022). Les hommes gais rencontrent notamment plus d'obstacles que les lesbiennes, puisqu'en plus des contraintes biologiques, ils se heurtent au stéréotype hétérosexiste selon lequel le rôle de donneur de soins est attribué aux femmes (Feugé et coll., 2022).

Ainsi, bien que la reconnaissance légale des parents LGBTQ+ ait permis à de nombreuses personnes LGBTQ+ de devenir parents, les droits ne sont pas acquis dans la même mesure au sein de la diversité sexuelle et de genre (Chbat et coll., 2023; Chbat et coll., 2022). En effet, si les personnes LGBTQ+ ont en commun un historique de stigmatisation et de discrimination (Feugé, 2024) et font face à des obstacles pour accéder à la parentalité, celles qui sont trans, racisées ou qui ont des moyens financiers limités subissent encore davantage de barrières (Goldberg, 2023). En outre, les parents trans continuent d'être pathologisés (Feugé, 2024) et vivent de nombreuses difficultés liées aux préjugés et au manque de compréhension (Coalition des familles LGBTQ+, 2020).

Pourtant, depuis l'adoption du projet de loi 35 en 2013 et sa mise en application par l'état civil en 2015, la *Loi modifiant le Code civil en matière d'état civil, de successions et de publicité des droits*⁵ permet à une personne majeure dont l'identité de genre ne correspond pas à la mention de sexe figurant à son acte de naissance de faire modifier cette mention auprès du Directeur de l'état civil, sans traitement médical ni intervention chirurgicale (Riggs, Bartholomaeus et Due, 2016, cités dans Chbat et coll., 2022). Cette loi permet ainsi à une personne trans de conserver ses

fonctions reproductives après une transition médicale, tout en disposant de documents légaux qui reflètent son identité de genre (Petit, 2018).

Par ailleurs, depuis 2016, «l'identité ou l'expression de genre» fait partie des motifs de discrimination interdits par l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, ce qui confère une protection explicite aux personnes trans (Coalition des familles LGBTQ+, 2020).

En dépit de certains progrès juridiques et sociétaux, les personnes trans déclarent être toujours confrontées à «une réticence des médecins à les [diriger vers] des services de PMA (Riggs et coll., 2021, cités dans Côté et coll., 2024, p. 57), ou anticipent une stigmatisation et un inconfort à discuter de leur projet d'enfant» (Ker et coll., 2022, cités dans Côté et coll., 2024, p. 57). De plus, les formulaires administratifs ne sont pas nécessairement adaptés aux différentes configurations familiales et identités de genre (Bartholomaeus et Riggs, 2020; Epstein, 2018, cités dans Côté et coll., 2024). En étant constituées autour des identités du «père» et de la «mère», les catégories administratives les plus souvent utilisées sur les différents formulaires excluent les couples de même sexe, de même que certaines personnes trans ou non binaires (Biland et coll., 2021). Selon les résultats d'une étude menée en Ontario auprès de personnes des communautés LGBTQ+, la discrimination systémique envers celles-ci était largement perçue comme un obstacle à la PMA et aux services de santé en général, en particulier pour les personnes trans (Ennis et coll., 2025).



5. LQ 2013, chapitre 27.

Les changements législatifs récents favorables aux personnes trans au Québec pourraient mener à une augmentation du nombre de parents trans⁶ dans les décennies à venir (Riggs, Bartholomaeus et Due, 2016, cités dans Chbat et coll., 2022). En outre, les personnes trans devenues parents avant leur transition peuvent désormais modifier leur désignation sur l'acte de naissance de leur enfant (de « mère » à « père », par exemple), et une personne peut maintenant être désignée comme « parent » sur l'acte de naissance de son enfant, plutôt que comme « mère » ou « père » (Biland-Curinier et coll., 2023; Éducaloi, 2022).

Par ailleurs, le questionnaire du Recensement réalisé par Statistique Canada a été modifié, en 2021, de manière à collecter de l'information à la fois sur le sexe à la naissance ainsi que sur l'identité de genre, en proposant une catégorie qui permet aux personnes de se réclamer d'un genre différent de « masculin » ou « féminin »⁷. Le Canada est ainsi devenu le premier pays à produire des données de recensement sur les personnes transgenres et non binares⁸, ce qui lui permet de broser le portrait des familles le plus détaillé à ce jour (Institut Vanier de la famille, 2022). En effet, alors qu'il était déjà possible, en se référant à des recensements antérieurs, de prendre une mesure de la diversité sexuelle des couples, à partir du sexe autodéclaré de chaque partenaire d'un couple, le plus récent recensement permet, par la prise en compte du genre, d'affiner nos connaissances sur les familles de la diversité.

Ce bulletin vise donc à présenter les caractéristiques des couples de la diversité sexuelle et de genre qui cohabitent

avec au moins un enfant de tout âge, au Québec, à partir des données les plus récentes disponibles. Il se veut un moyen de contribuer à la reconnaissance des familles sous toutes ses formes, dans le contexte où « [s]e reconnaître et s'engager dans une trajectoire non normative s'avère un défi de tous les instants, puisque le modèle dominant se pose en référence, tant sur le plan des interactions que sur celui des représentations sociales » (Lavoie et Richard, 2021 : 109).

Puisqu'il n'est pas possible de connaître les attirances romantiques et sexuelles des répondants à partir du questionnaire du recensement, les informations sur la diversité sexuelle et de genre des couples sont déduites à partir du genre de chaque partenaire du couple, soit transgenre, non binaire, ou bien de genre féminin ou masculin (cis)⁹. Ainsi, les familles monoparentales ne font pas partie de ce portrait.

À partir des renseignements sur le genre des partenaires, les couples de la diversité sexuelle et de genre sont distingués. Ils se composent des sous-groupes suivants :

- les couples de même genre (cis) : formés de deux femmes cisgenres ou de deux hommes cisgenres, c'est-à-dire dont l'identité de genre correspond au sexe assigné à la naissance¹⁰;
- les couples transgenres ou non binares : formés d'au moins une personne transgenre¹¹ ou non binaire¹².

Aux fins de l'analyse, les caractéristiques des familles biparentales de la diversité sexuelle et de genre sont systématiquement comparées à celles de genre différent, c'est-à-dire formées d'une femme cisgenre et d'un homme cisgenre. Lorsque possible et pertinent, les différents sous-groupes

de familles LGBTQ+ sont aussi analysés distinctement, ce qui révèle parfois des écarts importants au sein des couples de la diversité avec enfants.

S'ils ne prétendent pas en saisir toutes les nuances et la complexité, les résultats contenus dans ce bulletin offrent un tour d'horizon de plusieurs facettes du vécu des familles de la diversité sexuelle et de genre qu'il nous est permis d'observer à partir du recensement. Ils proposent un éclairage récent et multidimensionnel dans l'optique de favoriser une meilleure réponse aux besoins de ces familles. De même, une attention spéciale est portée sur l'intersection entre le genre des couples et différents statuts minoritaires relatifs au milieu de résidence, à la déclaration d'une identité autochtone et au niveau socioéconomique, par exemple. Les données du recensement permettent de répondre à diverses questions : quelle est la proportion de couples LGBTQ+ vivant avec un enfant? Parmi ceux qui ont des enfants, les couples transgenres ou non binares sont-ils plus nombreux que les couples formés de conjoints de même genre (cis)? Comment les couples LGBTQ+ avec enfants se répartissent-ils sur le territoire québécois? Quelles sont les caractéristiques de leurs enfants? Dans quelles conditions de logement vivent-ils?

Les résultats mobilisés pour répondre à ces questions se rapportent aux couples avec enfants de tous âges dénombrés lors du recensement, ou à un sous-groupe appartenant à cet univers, même si cette précision n'apparaît pas explicitement dans le texte, les tableaux de données ou les figures. L'univers de référence est la famille de recensement, telle que définie par Statistique Canada. Il importe

6. Les parents trans peuvent être devenus parents avant ou après avoir amorcé une transition sociale ou médicale. Des études montrent que la majorité des enfants qui ont un parent trans sont nés avant la transition de leur parent et que la plupart de ces enfants sont nés de relations hétérosexuelles antérieures (Chbat et coll., 2022).

7. La précision « à la naissance » a ainsi été ajoutée en 2021 à la question sur le sexe, pour permettre de distinguer sexe et genre. Une nouvelle question sur le genre a également été ajoutée : « Quel est le genre de cette personne? » Trois options de réponse y étaient proposées : « masculin », « féminin » et « veuillez préciser », qui permettait aux personnes de définir elles-mêmes leur genre actuel.

8. Au Québec, ces personnes sont habituellement regroupées sous le terme parapluie « trans ». Elles sont toutefois distinguées dans le présent bulletin afin de refléter le vocabulaire employé par Statistique Canada.

9. Voir la notion « Genre » dans la section Définitions et particularités des données.

10. Lorsqu'il est question de couple de même genre, les conjoints sont toujours des personnes cisgenres, même si ce n'est pas explicitement mentionné dans le texte.

11. Personne dont l'identité de genre ne correspond pas, en partie ou en totalité, au sexe qui lui a été assigné à la naissance (Gouvernement du Québec, 2023).

12. Personne dont l'identité de genre se situe en dehors de la binarité homme/femme (Gouvernement du Québec, 2023).

de savoir que cette définition de la famille s'appuie sur la coresidence de personnes au sein d'un même ménage et exclut celles qui résident à l'extérieur du domicile le jour du recensement. Pour des raisons méthodologiques liées à la comptabilisation des familles, mais aussi pour des questions de désirabilité sociale qui pourraient faire en sorte que certains répondants préfèrent ne pas être identifiés comme personne LGBTQ+, il est possible que des familles appartenant à la diversité sexuelle et de genre ne soient pas reflétées dans

les résultats présentés. Ces résultats ne sont en effet valables qu'au regard des paramètres retenus pour l'analyse, c'est-à-dire des couples cohabitant avec au moins un enfant, et dont les partenaires ont déclaré qu'ils résidaient à la même adresse.

À noter que les proportions sont présentées avec une décimale dans les tableaux et les figures, alors que, dans le texte, elles sont arrondies à l'entier, à l'exception de celles se situant sous 5 %. Par ailleurs, le Recensement de 2021 a été réalisé dans

le contexte de la pandémie de COVID-19, ce qui a affecté son déroulement à toutes les étapes, de la collecte des données à la diffusion des résultats. Statistique Canada affirme avoir pris différents moyens pour minimiser les conséquences négatives de cette crise sanitaire majeure sur la qualité de l'information qui en découle. Pour plus d'information à ce sujet, consultez notamment l'annexe 1.4 du Guide du Recensement de la population, 2021 (statcan.gc.ca).

Portrait général et répartition sur le territoire québécois

Une meilleure prise en compte de la diversité dans le recensement

Le Recensement de 2021 a permis de dénombrer, au Québec, plus de 5 200 couples de la diversité sexuelle et de genre avec enfants de tous âges. Ces couples représentaient 0,58 % de l'ensemble des familles biparentales, une proportion semblable à celle observée ailleurs au Canada (0,59 %; donnée non présentée).

En comparaison, le Recensement de 2016 avait permis de comptabiliser 2 175 familles homoparentales selon le sexe à la naissance

des conjoints. Ces familles représentaient alors 0,2 % de l'ensemble des familles formées d'un couple avec enfants.

Les données du tableau 1 permettent ainsi de constater une augmentation de la proportion des familles LGBTQ+ au Québec entre 2016 et 2021. Si l'on peut interpréter cette augmentation comme le signe d'une plus grande diversification des formes familiales et d'une moindre réticence à déclarer former une famille

moins traditionnelle, il faut considérer que la comptabilisation basée sur le genre, qui a remplacé celle employée jusqu'en 2016, permet aujourd'hui de mieux saisir certains agencements de couples LGBTQ+ avec enfants.

La proportion de familles biparentales formées de couples de genre différent (cis), quant à elle, est légèrement inférieure, en 2021, à celle des couples de sexe opposé observée en 2016 (99,4 % c. 99,8 %).

Tableau 1 Répartition en nombre et en pourcentage des couples avec enfants, selon la configuration conjugale, Québec, 2016 et 2021

	2021			2016	
Couples de la diversité sexuelle et de genre (LGBTQ+)	5 205	0,6			
Couples de même genre (cis)	3 570	0,4	Couples de même sexe	2 175	0,2
Couples féminins	2 865	0,3	Couples de sexe féminin	1 875	0,2
Couples masculins	705	0,1	Couples de sexe masculin	350	0,0
Couples transgenres ou non binaires	1 635	0,2			
Couples de genre différent (cis)	899 990	99,4	Couples de sexe opposé	906 165	99,8
Total	905 200	100,0	Total	908 340	100,0

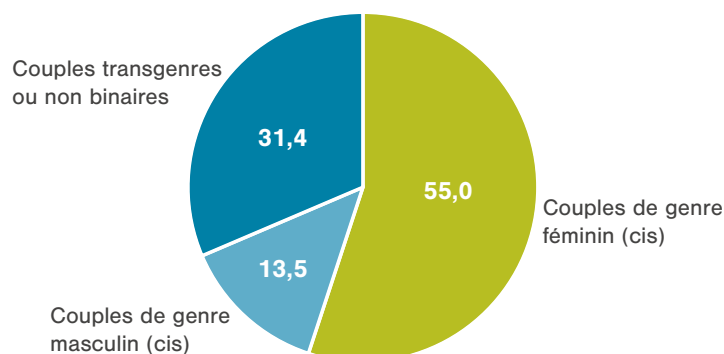
Sources : Statistique Canada, *Recensements du Canada de 2016 et de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux C1_2016 de la commande spéciale CO-1987 et 1 de la commande spéciale CO-2510.

La majorité des couples LGBTQ+ avec enfants sont des couples féminins (cis)

Les données présentées à la figure 1 permettent d'examiner la composition des couples de la diversité sexuelle et de genre avec enfants recensés en 2021. On constate que ces couples sont majoritairement composés de femmes, près de 2 900 couples féminins (cis) avec enfants ayant été recensés au Québec. Les familles lesboparentales représentent ainsi 55 % des couples avec enfants issus de la diversité sexuelle et de genre. On a par ailleurs dénombré quelque 700 couples masculins (cis) avec enfants. Ceux-ci sont donc quatre fois moins nombreux que les couples féminins avec enfants, en 2021.

Finalement, on constate que les couples transgenres ou non binares, soit 1 635 familles, représentent environ trois familles biparentales LGBTQ+ sur dix, au Québec.

Figure 1 Répartition (%) des couples de la diversité sexuelle et de genre vivant avec au moins un enfant, selon la configuration conjugale, Québec, 2021



Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 1 de la commande spéciale CO-2510.

La présence d'enfants demeure moins fréquente chez les couples de même genre masculins

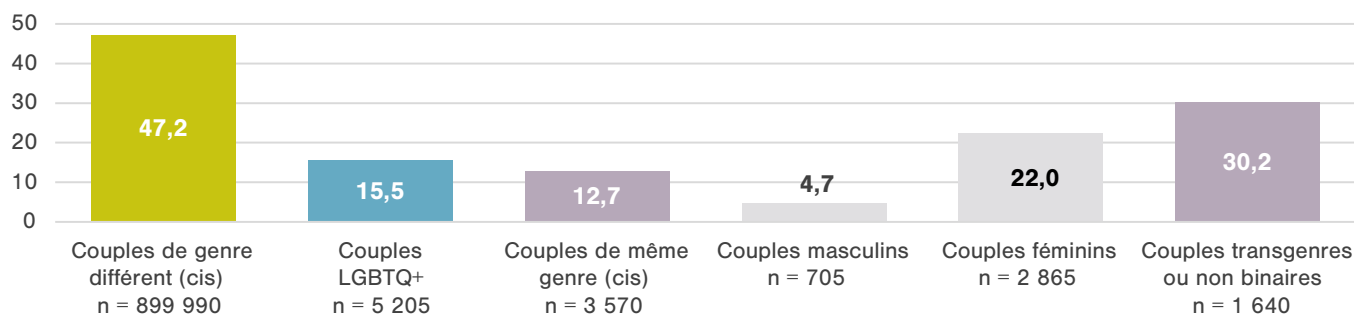
La figure 2 fait ressortir la proportion de familles avec enfants selon certaines configurations familiales. Malgré une représentation plus marquée aujourd'hui des familles biparentales de la diversité sexuelle et de genre, ces couples sont proportionnellement beaucoup moins nombreux à vivre avec des enfants que ceux de genre différent. Dans l'ensemble, les couples LGBTQ+ avec enfants représentent en effet 16 % des couples dénombrés en 2021 au Québec. En comparaison, près d'un couple de genre différent sur deux vit avec au moins un enfant (cis; 47 %).

La figure 2 permet également d'observer que la présence d'enfants est plus fréquente chez les couples transgenres ou non binares (30 %) que chez ceux qui sont formés de conjoints de même genre (cis; 13 %). De même, les couples féminins sont beaucoup plus nombreux que les couples masculins, en proportion, à compter au moins un enfant au domicile (22 % c. 5 %).

Cette disparité entre les couples féminins et les couples masculins est également observée dans le reste du Canada, où 25 % des couples féminins vivent avec des

enfants, comparativement à 7 % des couples masculins¹³ (données non présentées). Selon Gratton (2008), «l'obstacle majeur de la réalisation d'un projet de paternité chez un homme ga[i] ne tient pas à des lois biologiques mais à des règles culturelles et aux représentations qui y sont associées» (p. 3). De fait, selon les résultats de l'étude menée par Côté et Guilmaine (2017), la croyance voulant qu'un enfant ait besoin de parents de genre différent pour bien se développer est encore très ancrée dans la société. Ce préjugé tenace, qui concerne les couples homosexuels masculins

Figure 2 Proportion (%) de couples vivant avec au moins un enfant, selon la configuration conjugale, Québec, 2021



Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 1 de la commande spéciale CO-2510.

13. Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 1 de la commande spéciale CO-2510.

et féminins, semble être davantage marqué pour les pères gais que pour les mères lesbiennes. Pourtant, les résultats des recherches sur le bien-être des enfants qui grandissent dans ce type de famille sont positifs, tant pour les couples féminins que

pour les couples masculins. En effet, Lavoie et Richard (2021) font état d'études indiquant que ces enfants sont globalement mieux adaptés sur le plan psychologique (Miller, Kors et Macfie, 2017), qu'ils présentent des comportements moins stéréotypés sur

le plan du genre, qu'ils font preuve d'une grande ouverture d'esprit et qu'ils sont plus empathiques que les enfants de familles hétéroparentales (Goldberg, Kashy et Smith, 2012).

Les couples LGBTQ+ avec enfants se répartissent à peu près comme les autres familles sur le territoire québécois

En classant les couples de la diversité sexuelle et de genre avec enfants en fonction de leur lieu de résidence, on constate qu'ils se distribuent à peu près de la même manière que les autres familles biparentales

dans les différentes régions administratives du Québec. Cela dit, le tableau 2 montre qu'ils sont un peu moins représentés que les couples parentaux de genre différent (cis) dans certaines régions, notamment

en Chaudière-Appalaches, à Laval et en Montérégie. Par contraste, on constate une légère surreprésentation des couples de la diversité sexuelle et de genre avec enfants dans certaines autres régions,

Tableau 2 Répartition (%) des couples avec enfants, selon la configuration conjugale et la région administrative de résidence, Québec, 2021

Région administrative	Couples avec enfant(s)					
	Couples de genre différent (cis)	Couples LGBTQ+	Couples de même genre (cis)	Couples masculins	Couples féminins	Couples transgenres ou non binaires
N	899 990	5 205	3 570	705	2 865	1 635
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
01 Bas-Saint-Laurent	2,0	1,8	1,4	-	1,9	2,7
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	3,0	5,3	6,3	4,3	7,0	3,0
03 Capitale-Nationale	8,3	8,8	9,9	7,1	10,8	6,4
04 Mauricie	2,6	3,9	4,3	5,7	3,7	3,0
05 Estrie	5,2	5,0	5,2	5,7	5,1	4,6
06 Montréal	22,9	25,3	23,1	34,3	20,2	30,2
07 Outaouais	4,9	4,6	3,2	2,1	3,5	7,6
08 Abitibi-Témiscamingue	1,6	1,5	1,7	2,1	1,4	1,2
09 Côte-Nord; 10 Nord-du-Québec; 11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2,5	2,0	2,2	1,4	2,4	1,5
12 Chaudière-Appalaches	5,1	3,4	4,1	4,3	4,0	1,8
13 Laval	6,4	4,5	3,4	2,9	3,5	7,0
14 Lanaudière	6,6	6,0	6,7	5,0	7,0	4,3
15 Laurentides	7,6	7,9	8,0	4,3	8,7	7,6
16 Montérégie	18,6	17,4	17,8	15,7	18,3	16,5
17 Centre-du-Québec	2,7	2,6	2,7	4,3	2,3	2,4

Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 2 de la commande spéciale CO-2548.

Note : Les proportions indiquées en rouge devraient être interprétées avec prudence car elles reposent sur de petits effectifs.

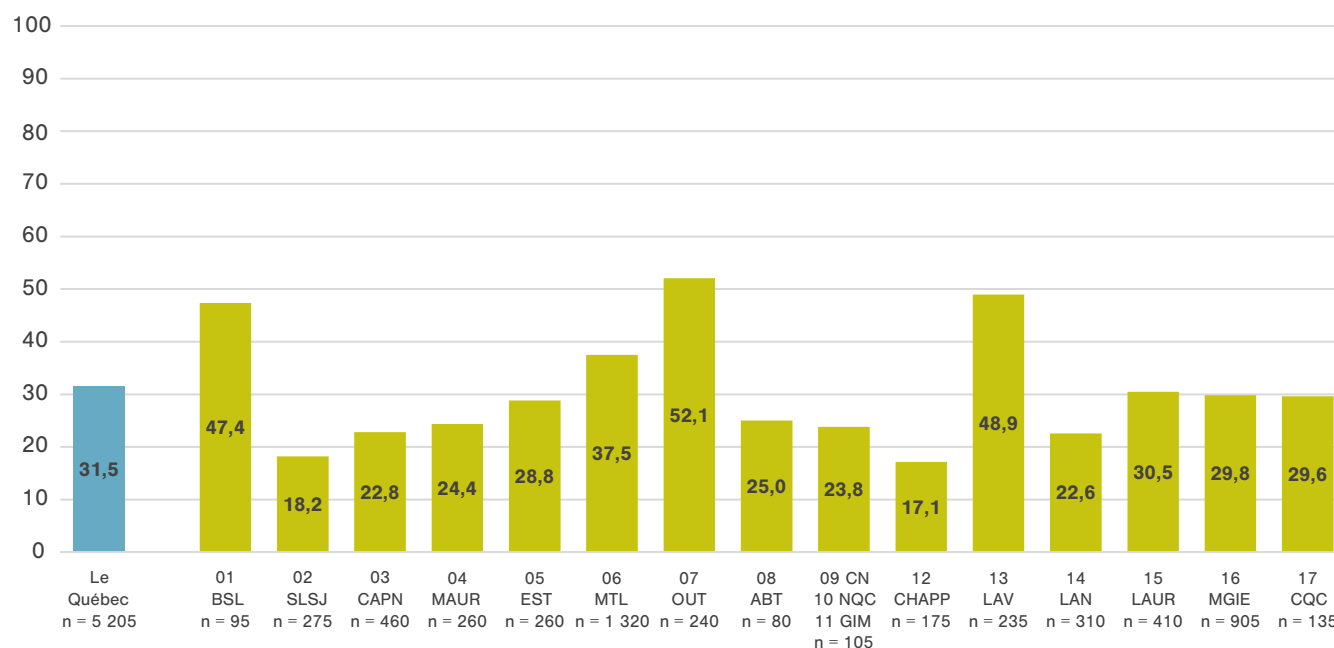
notamment le Saguenay–Lac-Saint-Jean et Montréal.

Le [tableau 2](#) montre également que 30 % des couples transgenres ou non binaires avec enfants sont recensés à Montréal, alors que cette région regroupe 23 % des couples de genre différent (cis) avec enfants. Les couples masculins y sont aussi particulièrement représentés (34 %).

Il est par ailleurs intéressant d'examiner le profil des couples LGTBQ+ avec enfants à l'intérieur de chacune des régions. La figure 3 en donne un aperçu en présentant la proportion de couples transgenres ou non binaires. Si, au Québec, 31 % des couples LGBTQ+ avec enfants sont transgenres ou non binaires, ceux-ci forment la majorité des couples de la diversité sexuelle et de genre avec

enfants de la région de l'Outaouais (52 %). À Laval et au Bas-Saint-Laurent, ils comptent également pour près d'une famille biparentale de la diversité sexuelle et de genre sur deux (respectivement 49 % et 47 %). Ils sont, à l'inverse, moins représentés en Chaudière-Appalaches et au Saguenay–Lac-Saint-Jean, où ils comptent pour moins de 20 % des couples LGBTQ+ avec enfants.

Figure 3 Proportion (%) de couples transgenres ou non binaires, parmi l'ensemble des couples LGBTQ+ avec enfant(s), Québec et régions administratives, 2021



Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 1 de la commande spéciale CO-2510.

Les couples transgenres ou non binaires avec enfants sont moins nombreux que les autres couples LGBTQ+ à vivre en dehors des grands centres

Ayant réalisé des entrevues avec des familles de la diversité sexuelle et de genre vivant à l'extérieur de la région de Montréal, la Coalition des familles LGBT+ a constaté que leurs expériences et leurs besoins ne diffèrent pas tellement d'une région à l'autre au Québec; c'est plutôt l'éloignement par rapport à un grand centre urbain qui entraîne des différences (Coalition des familles LGBT+, 2022 : 7).

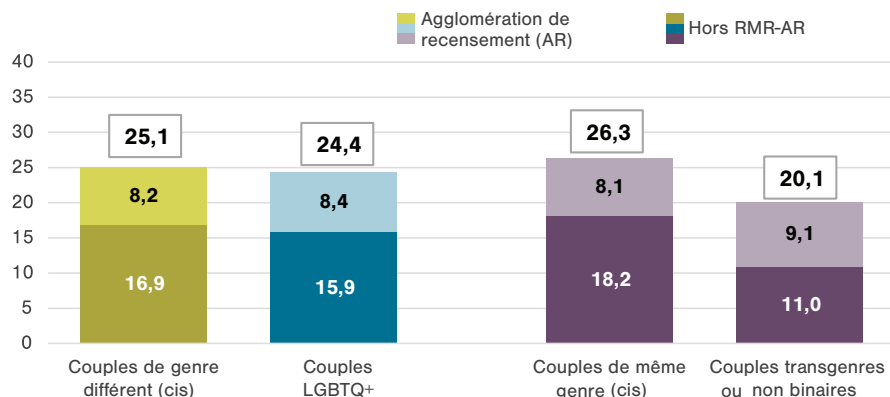
En 2021, 76 % des familles de la diversité sexuelle et de genre vivaient dans une région

métropolitaine de recensement (RMR), dont 53 % dans la seule RMR de Montréal, des proportions qui sont très proches de celles observées chez les autres familles (75 % et 54 % respectivement; données non présentées).

En conséquence, et comme en témoigne la [figure 4](#), la proportion de familles biparentales vivant à l'extérieur des RMR est relativement équivalente, que l'on considère les couples de genre différent (cis) ou ceux de la diversité sexuelle et de genre.

Cette même figure montre aussi que les couples LGBTQ+ avec enfants qui vivent dans des zones que l'on pourrait qualifier de rurales, soit hors d'une RMR ou d'une agglomération de recensement (AR), le font dans une proportion très semblable à celle observée chez les autres familles (16 % c. 17 %). Ainsi, leur répartition territoriale ne diffère pas tellement de celle des autres familles, qu'elles résident en zones rurales ou plus urbanisées.

Figure 4 Proportion (%) de couples avec enfants vivant en dehors des régions métropolitaines de recensement (RMR), selon la configuration conjugale, Québec, 2021



Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 4 de la commande spéciale CO-2618.

Cependant, il est intéressant de relever un écart qui distingue les familles de la diversité sexuelle et de genre entre elles. Les couples transgenres ou non

binaires sont en effet moins nombreux à vivre en dehors des grands centres que les familles homoparentales (20 % c. 26 %). Ils sont aussi proportionnellement moins

nombreux à vivre dans une zone rurale que les couples de même genre (cis) (11 % c. 18 %). Cette réalité pourrait s'expliquer par la présence de services mieux adaptés à leur réalité et à leurs besoins dans les grands centres. Par exemple, selon Renner et ses collaborateurs (2021), les zones rurales ou périurbaines manquent souvent de soins de santé spécialisés pour les personnes trans. Les résultats d'une étude menée en 2019 dans le cadre du projet Trans PULSE Canada indiquent également que les personnes trans vivant en milieu rural éprouvent des difficultés à trouver des prestataires de soins primaires transaffirmatifs et suffisamment renseignés sur la santé des personnes trans. De plus, les personnes trans vivant en milieu rural ou dans de petites villes étaient moins susceptibles d'avoir accès à des espaces trans, que ce soit en personne ou en ligne, que celles vivant dans des milieux non ruraux (Trans PULSE Canada, 2024).

Caractéristiques sociodémographiques et socioculturelles

Les couples LGBTQ+ avec enfants, surtout ceux de genre féminin, sont plus jeunes que les autres

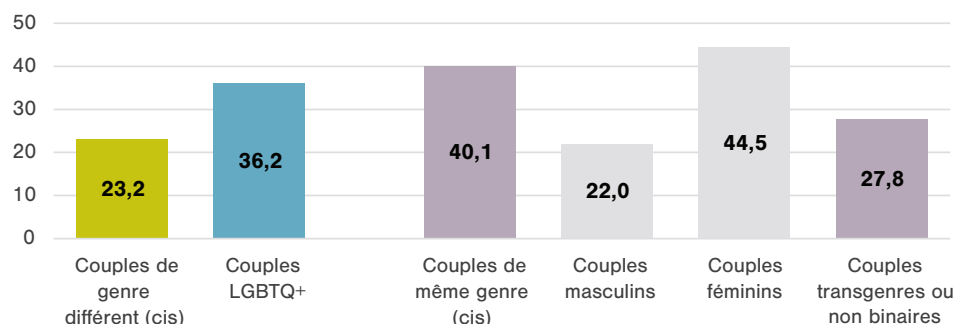
Au regard des catégories présentées au [tableau 3](#), les couples LGBTQ+ avec enfants sont généralement plus jeunes que les couples de genre différent (cis) avec enfants. Quoiqu'ils se composent en majorité de couples dont le plus jeune des conjoints (ou les deux) est âgé de 35 à 64 ans, cette proportion est moins élevée que celle observée chez les couples dont les conjoints sont de genre différent (cis) (62 % c. 73 %).

La figure 5 montre par ailleurs que, dans 36 % des familles biparentales de la diversité sexuelle et de genre, le plus jeune des conjoints (ou les deux) a moins de 35 ans, comparativement à 23 % des familles formées de conjoints de genre différent (cis). Cette figure met également en évidence que les couples de même genre (cis)

comptent au moins un jeune parent dans une proportion plus élevée que les couples transgenres ou non binaires (40 % c. 28 %).

En examinant plus en détail les diverses configurations conjugales, on observe que les couples féminins (cis) avec enfants, qui

Figure 5 Proportion (%) de couples avec enfants dont le plus jeune partenaire a moins de 35 ans, selon la configuration conjugale, Québec, 2021



Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 1 de la commande spéciale CO-2510.

sont aussi les plus nombreux, présentent la structure d'âge la plus jeune. En effet, 45 % de ces couples comptent au moins une partenaire âgée de moins de 35 ans, soit deux fois plus que chez ceux composés de deux hommes cisgenres (22 %). Par

ailleurs, aucun des couples féminins (cis) avec enfants recensés n'était uniquement formé de partenaires âgées de 65 ans ou plus, lors du dernier recensement ([tableau 3](#)). Ces constats rejoignent les observations tirées des données

de 2011, qui révélaient que les mères lesbiennes étaient proportionnellement plus nombreuses que les pères gais à être âgées de moins de 35 ans (ministère de la Famille, 2015).

Le mariage, une institution peu populaire chez les couples LGBTQ+ avec enfants

L'union libre est le mode d'union prédominant des familles LGBTQ+ avec enfants, comme le montre le [tableau 3](#). En effet, en 2021, six familles sur dix vivaient en union libre (59 %). Il s'agit d'une proportion beaucoup plus élevée que celle observée dans les autres provinces canadiennes, alors que seuls 26 % des couples LGBTQ+ avec enfants n'étaient pas mariés, en 2021 (donnée non présentée).

Au Québec, on constate par ailleurs que les couples de la diversité sexuelle et de genre avec enfants sont plus nombreux, proportionnellement, à vivre en union libre que les couples formés de conjoints de genre différent (cis) (59 % c. 44 %).

En comparant les différentes configurations de couples de la diversité, on observe que l'union libre est aussi beaucoup plus répandue chez les couples de même genre (cis) que chez les couples transgenres

ou non binaires (68 % c. 40 %). Elle est aussi finalement plus populaire chez les couples cisgenres féminins (71 %) que chez les couples masculins (54 %). Ces différences pourraient en partie être imputables au fait que les couples de femmes (cis) avec enfants sont plus jeunes, comme mentionné précédemment, et que l'attrait des jeunes adultes pour l'union libre, plutôt que pour le mariage, est en hausse (Battams et Mathieu, 2024).

La recomposition familiale touche plus du tiers des couples LGBTQ+ avec enfants

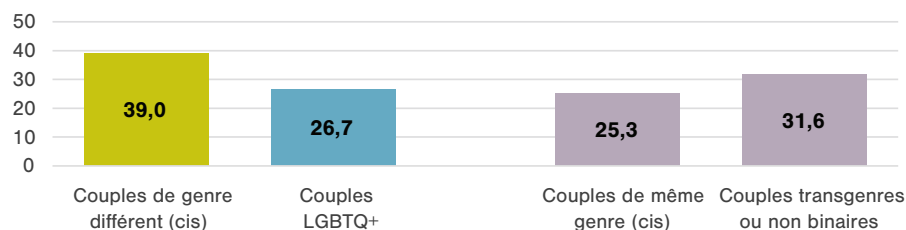
La majorité des couples LGBTQ+ avec enfants forment une famille intacte, c'est-à-dire que les enfants qui vivent au domicile, qu'ils soient biologiques ou non, sont issus de l'union actuelle des partenaires ([tableau 3](#)). Or, 35 % des familles biparentales de la diversité sexuelle et de genre sont recomposées, comparativement à 15 % des autres familles. Ce type de famille est particulièrement fréquent chez les couples de même genre (cis) et concerne une part moins élevée des couples transgenres ou non binaires (40 % c. 24 %). Ces données confirment une nouvelle fois que la recomposition demeure un mode important de formation de la famille pour les personnes LGBTQ+, comme l'ont déjà montré d'autres études (voir notamment Côté et Lavoie, 2020, et ministère de la Famille, 2020).

La plus grande part des familles LGBTQ+ recomposées sont des familles dites «simples», c'est-à-dire qu'elles ne comptent

qu'un ou des enfants issus d'une union antérieure d'un seul conjoint. En contrepartie, la figure 6 montre qu'un peu plus du quart d'entre elles présentent des recompositions complexes, c'est-à-dire qu'elles incluent au moins un enfant d'une union antérieure de chaque partenaire, ou au moins un enfant

de l'union actuelle ainsi qu'au moins un enfant de l'union antérieure de l'un des partenaires (27 %). Toutes proportions gardées, les recompositions complexes sont moins fréquentes chez ces familles que chez celles dont les conjoints sont de genre différent (cis; 39 %).

Figure 6 Proportion (%) de couples avec enfants formant une famille recomposée complexe¹, selon la configuration conjugale, Québec, 2021



1. Parmi l'ensemble des couples LGBTQ+ avec enfants formant une famille recomposée.

Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 5 de la commande spéciale CO-2510.

Près de quatre couples LGBTQ+ avec enfants sur dix vivent avec un tout-petit

L'âge du plus jeune des enfants est une autre facette de la vie des familles québécoises de la diversité sexuelle et de genre qui permet de mieux comprendre leur réalité. Environ quatre familles biparentales LGBTQ+ sur dix vivent avec au moins un enfant de moins de 5 ans au domicile. Il s'agit de la situation la plus fréquente en ce qui a trait à l'âge du plus jeune enfant vivant à la maison. Le [tableau 3](#) indique en complément que, dans environ trois familles sur dix, l'enfant le plus jeune est plutôt âgé de 5 à 11 ans, alors que 15 % vivent avec des adolescents et environ autant, avec des enfants majeurs (16 %).

En comparant avec les couples de genre différent, on constate donc que les couples LGBTQ+ ont des enfants généralement plus jeunes. La proportion de ceux qui vivent avec au moins un enfant d'âge préscolaire est effectivement plus importante chez les familles de la diversité sexuelle et de genre que chez les autres (39 % c. 31 %). De plus, les couples de même genre (cis) sont plus susceptibles de vivre avec un enfant de moins de 5 ans que les couples transgenres ou non binaires (41 % v. 33 %).

Finalement, la présence d'un tout-petit au domicile est surtout attestée chez les

couples féminins : 45 % des couples de femmes cisgenres cohabitent avec un enfant de moins de 5 ans, comparativement à 33 % des couples transgenres ou non binaires et à 27 % des couples masculins avec enfants. En revanche, les couples de femmes cohabitent beaucoup moins fréquemment avec un enfant majeur que les couples transgenres ou non binaires et ceux composés de deux hommes cisgenres (respectivement 10 %; 25 %; 20 %; [tableau 3](#)).

Les familles nombreuses sont moins fréquentes chez les couples LGBTQ+ que chez les autres

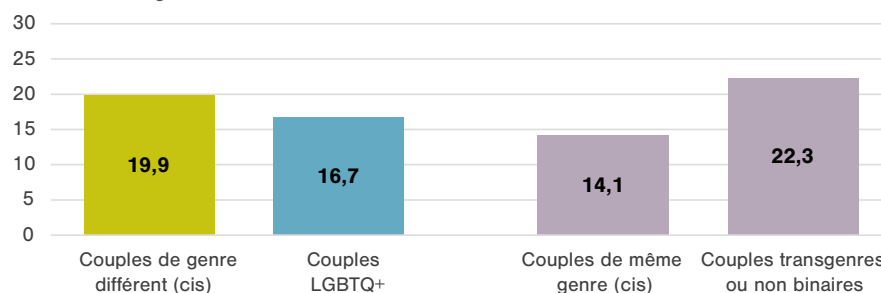
Sur le plan du nombre d'enfants vivant au domicile, on constate qu'environ 17 % des familles LGBTQ+ avec enfants sont des familles nombreuses, c'est-à-dire qu'elles comptent au moins trois enfants résidant au domicile. Cette proportion est un peu plus faible que celle observée chez les familles biparentales dont les conjoints sont de genre différent (cis; 20 %). La figure 7 montre toutefois que les couples transgenres ou non binaires sont les plus nombreux, proportionnellement, à compter au moins trois enfants au domicile (22 %).

En majorité, les couples LGBTQ+ avec enfants vivent avec un seul enfant (51 %). Cette situation est d'ailleurs plus fréquente chez ces familles que chez celles formées d'un couple de genre différent (cis; 38 %; [tableau 3](#)). Les obstacles auxquels se heurtent les couples de la diversité sexuelle et de genre pour concrétiser leur projet parental pourraient être l'un des

facteurs expliquant cette tendance. En effet, les coûts élevés associés aux frais juridiques et autres dépenses relatives à l'adoption, à l'insémination artificielle pour les couples féminins ou à la maternité pour autrui pour les couples masculins rendent nécessaires

un niveau d'organisation et un engagement financier élevés, qui ne sont généralement pas requis pour les parents hétérosexuels (sauf pour la minorité de ceux qui adoptent ou entreprennent des traitements de fertilité) (D'Amore et Baiocco, 2014).

Figure 7 Proportion (%) de couples avec enfants vivant avec trois enfants ou plus, selon la configuration conjugale, Québec, 2021



Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 1 de la commande spéciale CO-2510.

Dans la moitié des couples LGBTQ+ avec enfants, au moins un des deux parents déclare éprouver une difficulté dans la réalisation des activités de la vie quotidienne

Les données du recensement permettent de savoir si les répondants rencontrent parfois, souvent ou toujours au moins une difficulté dans la réalisation des activités de la vie quotidienne, par exemple en raison de problèmes ou de conditions de santé

physique, cognitive ou mentale, ou de tout autre problème lié à la santé. Seules les difficultés ou les conditions de longue durée, présentes depuis au moins six mois ou qui pourraient durer six mois ou plus, doivent être déclarées.

Les résultats indiquent que, dans plus de la moitié des couples LGBTQ+ avec enfants, au moins un des partenaires présente une difficulté, une proportion plus élevée que celle observée chez les autres familles biparentales (53 % c. 40 %;

données non présentées¹⁴). Une analyse de Statistique Canada concernant les difficultés en matière de santé fonctionnelle parmi les personnes lesbiennes, gaies et bisexuelles (LGB) au Canada souligne

que « le rôle des déterminants sociaux de la santé, comme le revenu, l'insécurité alimentaire, le logement précaire, l'itinérance, la victimisation avec violence, la discrimination et le stress minoritaire,

peut contribuer à expliquer la prévalence plus élevée des difficultés fonctionnelles observées chez les personnes LGB » (Rauh, 2023 : 4).

L'identité autochtone chez les couples de la diversité sexuelle et de genre avec enfants

Plus encore que l'homophobie, le racisme pourrait être un enjeu de taille pour les parents LGBTQ+ dans plusieurs régions du Québec, comme l'a observé la Coalition des familles LGBTQ+ dans ses recherches sur le vécu des familles de la diversité sexuelle et de genre vivant à l'extérieur de Montréal (2022 :12).

Les données du [tableau 3](#) indiquent qu'au Québec, dans un peu moins d'un couple LGBTQ+ avec enfants sur vingt (4,4 %), au moins un des parents, ou les deux, s'est déclaré Inuit, Métis ou membre des Premières Nations. En comparaison, cette proportion s'élève à 3,1 % chez les

couples de genre différent avec enfants. À ce chapitre, il n'y a pas de variation importante selon le type de couple (féminin, masculin ou incluant au moins un parent transgenre ou non binaire).

Au sein de nombreuses communautés et cultures autochtones, la diversité sexuelle et de genre peut être reflétée par le terme « bispirituel ». La bispiritualité est, selon le *Lexique sur la diversité sexuelle et de genre*, un « terme utilisé en français pour traduire la réalité vécue dans [de] nombreuses communautés autochtones d'Amérique du Nord chez lesquelles la culture traditionnelle n'établit pas de lien fondamental entre le corps d'une personne et son genre. La définition, qui peut varier dans les diverses communautés autochtones, désigne les Autochtones qui assument des rôles, des attributs, des vêtements et des attitudes de genres multiples pour des raisons personnelles, spirituelles, culturelles, cérémoniales ou sociales. Le terme peut référer à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre ou à l'expression de genre. Les personnes autochtones de la diversité sexuelle et de genre ne s'identifient pas toutes en tant que personnes bispirituelles » (Gouvernement du Québec, 2023, p. 5).

Par ailleurs, selon l'Institut de recherche en santé du Canada (2020), « [u]ne personne autochtone peut revendiquer et utiliser le mot « bispirituel » pour s'identifier comme étant une personne LGBTQ+ autochtone dans un contexte occidental ou l'employer pour « se situer » et non pour s'identifier, car il est possible qu'un terme non occidental et propre à sa nation corresponde à son identité. Historiquement, de nombreux peuples des Premières Nations avaient plus de deux genres ».

Il est important de considérer ces éléments dans l'interprétation des résultats relatifs aux personnes d'identité autochtone, le recensement ne permettant pas de distinguer spécifiquement les personnes bispirituelles.

Dans près de quatre couples transgenres ou non binaires avec enfants sur dix, au moins un des parents est immigrant

Les personnes LGBTQ+ qui ne sont pas nées au Canada bénéficient, au Québec, de protections juridiques et de politiques inclusives qui leur permettent de réaliser leur projet parental en toute sécurité.

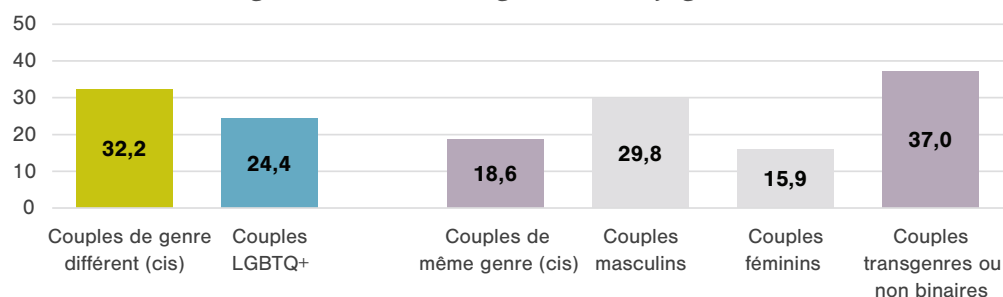
La figure 8 montre que, dans près d'un couple de la diversité sexuelle et de genre avec enfant sur quatre, au moins un des conjoints est immigrant (24 %). Cette proportion est donc moins élevée que

celle observée chez les couples de genre différent (cis; 32 %).

On remarque par ailleurs que, parmi les couples LGBTQ+ avec enfants, les couples transgenres ou non binaires

sont proportionnellement près de deux fois plus nombreux que ceux de même genre (cis) à inclure au moins un parent immigrant (37 % c. 19 %). Ce constat masque cependant une différence importante entre les couples féminins et les couples masculins (cis), les premiers comptant moins fréquemment au moins un parent immigrant que les seconds (16 % c. 30 %).

Figure 8 Proportion (%) de couples avec enfants dont au moins un partenaire est immigrant, selon la configuration conjugale, Québec, 2021



Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 1 de la commande spéciale CO-2510.

14. Pour le calcul de cette proportion, les couples dont au moins un parent n'a pas répondu à la question sont exclus du dénominateur.

Tableau 3 Répartition (%) des couples avec enfants, selon la configuration conjugale et certaines caractéristiques sociodémographiques, Québec, 2021

Caractéristiques sociodémographiques	Couples avec enfant(s)					
	Couples de genre différent (cis)	Couples LGBTQ+	Couples de même genre (cis)	Couples masculins	Couples féminins	Couples transgenres ou non binaires
N	899 990	5 205	3 570	705	2 865	1 635
Âge du plus jeune des partenaires %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins de 35 ans	23,2	36,2	40,1	22,0	44,5	27,8
35-64 ans	73,4	61,7	58,8	73,8	55,1	67,9
65 ans ou plus	3,4	2,1	0,8	4,3	-	4,9
Type d'union %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Couple marié	55,6	41,2	32,4	46,1	29,0	60,6
Couple en union libre	44,4	58,8	67,5	53,9	70,9	39,8
Recomposition familiale %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Non	84,7	65,5	60,6	64,5	59,7	75,9
Oui	15,3	34,5	39,4	35,5	40,3	24,1
Âge du plus jeune enfant à la maison %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
0-4 ans	31,0	38,5	41,2	27,0	44,7	32,7
5-11 ans	26,8	30,8	31,9	33,3	31,6	28,4
12-17 ans	17,4	14,6	14,4	18,4	13,4	15,0
18 ans ou plus	24,8	16,2	12,2	19,9	10,3	25,1
Nombre d'enfants à la maison %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1 enfant	37,7	50,7	53,2	54,6	52,9	45,3
2 enfants	42,5	32,6	32,5	33,3	32,3	32,7
3 enfants ou plus	19,9	16,7	14,1	12,1	14,7	22,3
Identité autochtone %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Aucun partenaire d'identité autochtone	96,9	95,6	95,5	95,0	95,6	95,7
Au moins un partenaire d'identité autochtone	3,1	4,4	4,5	5,0	4,4	4,3
Statut d'immigration %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Aucun partenaire immigrant ou résident non permanent	67,8	75,6	81,4	70,2	84,1	63,0
Au moins un partenaire immigrant ou résident non permanent	32,2	24,4	18,6	29,8	15,9	37,0

Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux 1 et 5 de la commande spéciale CO-2510.

Note : Les proportions indiquées en rouge devraient être interprétées avec prudence car elles reposent sur de petits effectifs.

Scolarité, emploi et revenu

Les familles biparentales LGBTQ+ sont légèrement plus scolarisées que celles formées de conjoints de genre différent (cis)

Le [tableau 4](#) propose quelques indicateurs de la situation socioéconomique des couples avec enfants. En considérant d'abord la diplomation, on remarque que les familles LGBTQ+ présentent un niveau de scolarité un peu plus élevé que les autres. Par exemple, dans 55 % des familles biparentales de la diversité sexuelle et de genre, le plus haut diplôme obtenu par au moins un des partenaires est de niveau universitaire, comparativement à 50 % des

autres familles biparentales. Inversement, dans 29 % des familles biparentales formées d'un couple de genre différent, les parents n'ont pas de diplôme ou ont un diplôme d'études secondaires (DES), alors que c'est le cas de 26 % des couples de la diversité sexuelle et de genre avec enfants.

Parmi les couples LGBTQ+ avec enfants, on relève par ailleurs des différences quant au plus haut diplôme obtenu. Par exemple,

les couples transgenres ou non binaires sont proportionnellement plus nombreux à figurer parmi les moins diplômés (DES tout au plus) que les couples cisgenres masculins ou féminins. Par ailleurs, si les couples masculins présentent la proportion la plus élevée de partenaires tous deux diplômés de l'université (33 %), ils présentent aussi la plus forte proportion de conjoints non diplômés (9 %).

Les familles biparentales de la diversité sexuelle et de genre comptent majoritairement deux parents en emploi

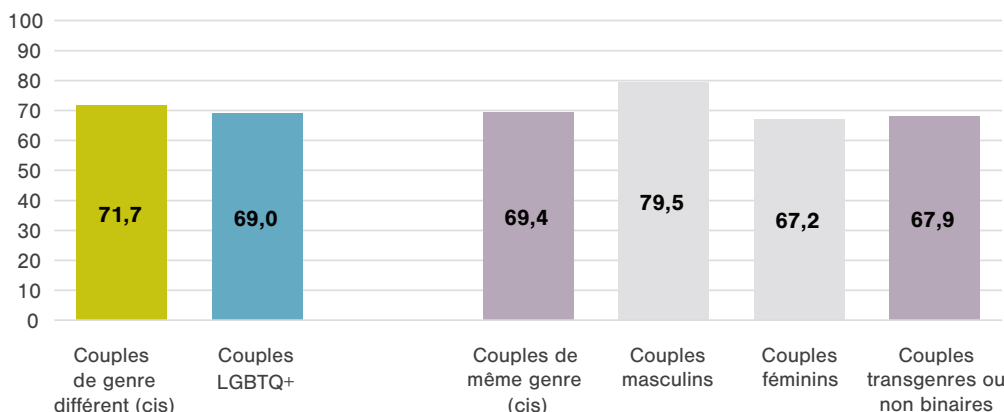
La présence en emploi des familles LGBTQ+ biparentales est très semblable à celle des autres familles ([tableau 4](#)). Dans sept familles sur dix, les deux parents occupent un emploi, tandis qu'un seul des parents est en emploi dans 19 % d'entre elles. En outre, dans 10 % des familles LGBTQ+ biparentales, aucun des partenaires n'est en emploi, ce qui est comparable à ce que l'on observe dans les autres familles (9 %).

En examinant les données plus en détail, on constate cependant que les couples cisgenres masculins ont une présence en emploi moindre que les couples féminins et transgenres ou non binaires. La proportion de familles biparentales dont les deux conjoints masculins ne sont pas en emploi s'élève en effet à 17 %, comparativement à 6 % des couples de femmes cisgenres, et à 13 % des couples transgenres ou non

binaires. Les familles lesboparentales affichent la présence en emploi la plus marquée, 78 % de ces familles comptant deux mères qui travaillent.

Il est intéressant de constater que, malgré leur présence en emploi plus importante, les couples féminins (cis) avec enfants sont moins nombreux, en proportion, à compter deux partenaires en emploi à *temps plein* que ceux formés de conjoints masculins, dans les couples où les deux parents travaillent (67 % c. 80 %; figure 9). En revanche, la différence à ce chapitre est très faible entre les couples avec enfants, que les partenaires soient de genre différent (cis) ou de la diversité sexuelle et de genre (72 % c. 69 %).

Figure 9 Proportion (%) de couples avec enfants dont les partenaires (tous deux en emploi) travaillent à temps plein, selon la configuration conjugale, Québec, 2021



Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 7 de la commande spéciale CO-2548.

Le revenu des couples LGBTQ+ avec enfants est un peu plus faible que celui des autres familles biparentales

Le revenu familial après impôt se situe entre 80 000 \$ et moins de 120 000 \$ pour près de quatre familles sur dix (39 %), ce qui en fait la situation la plus fréquente chez les couples LGBTQ+ avec enfants ([tableau 4](#)). Dans 32 % des cas, ces revenus sont de 120 000 \$ ou plus. Du côté des revenus les moins élevés, on constate que le revenu familial de moins de 3 % des familles biparentales de la diversité sexuelle et de genre est inférieur à 40 000 \$.

La figure 10 illustre la proportion de familles disposant d'un revenu après impôt inférieur à 80 000 \$ en fonction de différentes configurations conjugales. Au regard des tranches de revenu présentées, il appert que les revenus des couples LGBTQ+ avec enfants sont généralement moins élevés que ceux des couples de genre différent (cis). Effectivement, 28 % des familles LGBTQ+

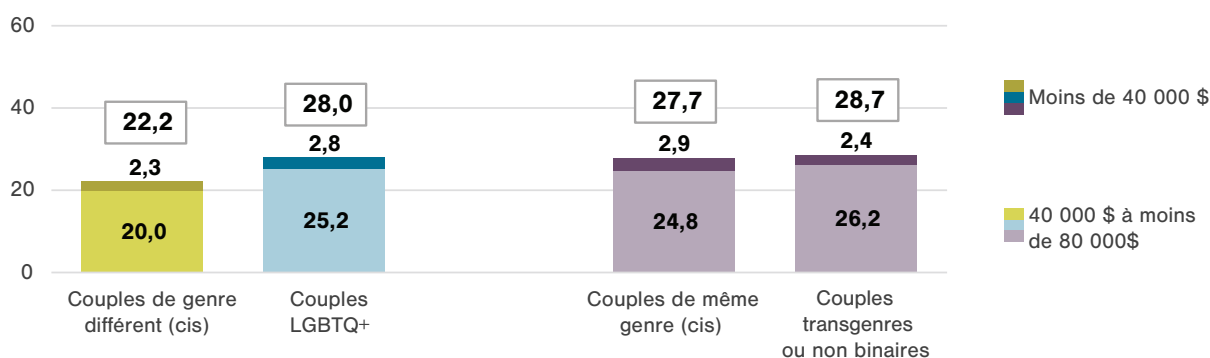
biparentales ont un revenu familial inférieur à 80 000 \$, comparativement à 22 % de celles formées d'un couple de genre différent (cis).

En s'appuyant sur le revenu médian avant impôt des familles, on peut faire un constat similaire. Ce revenu s'élève à 119 000 \$ chez les familles biparentales de la diversité sexuelle et de genre, soit 10 000 \$ de moins que chez les autres familles (129 000 \$). Si l'on considère plutôt le revenu médian après impôt, un écart de 6 000 \$ demeure, à l'avantage des familles biparentales formées d'un couple de genre différent (cis; données non présentées).

Finalement, la situation par rapport au faible revenu après impôt ne permet pas de faire ressortir d'écarts marqués entre les familles biparentales, au regard du genre des partenaires ([tableau 4](#)). Environ 3,8 % des

couples LGBTQ+ avec enfants sont à faible revenu, en comparaison de 3,3 % de ceux formés de partenaires de genre différent. Si les données du [tableau 4](#) semblent mettre en évidence qu'une proportion légèrement plus élevée de couples masculins seraient à faible revenu (5 %), cette estimation repose sur de faibles effectifs et demeure à interpréter avec prudence. D'ailleurs, au regard d'autres indicateurs de revenu présentés, il appert que les couples cisgenres masculins sont plus nombreux à bénéficier de revenus plus élevés que les couples cisgenres féminins et que ceux incluant au moins un parent transgenre ou non binaire. En effet, 45 % des couples formés de deux hommes cisgenres ont un revenu familial de 120 000 \$ ou plus, comparativement à 31 % des couples formés de femmes cisgenres et 29 % des couples transgenres et non binaires.

Figure 10 Proportion (%) de couples avec enfants dont le revenu familial après impôt est de moins de 80 000 \$, selon la configuration conjugale, Québec, 2021



Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 5 de la commande spéciale CO-2593.

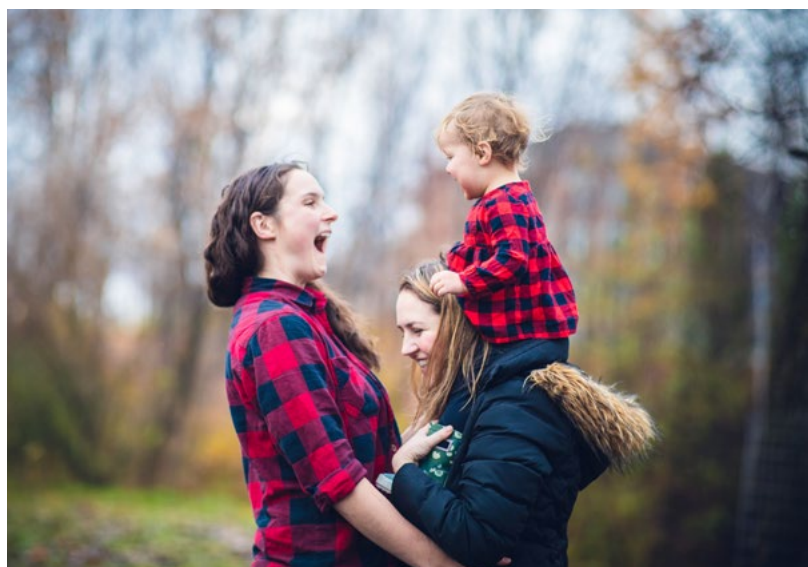


Tableau 4 Répartition (%) des couples avec enfants, selon la configuration conjugale et certaines caractéristiques socioéconomiques, Québec, 2021

Caractéristiques socioéconomiques des partenaires ou de la famille	Couples avec enfant(s)					
	Couples de genre différent (cis)	Couples LGBTQ+	Couples de même genre (cis)	Couples masculins	Couples féminins	Couples transgenres ou non binaires
N	899 990	5 205	3 570	705	2 865	1 635
Plus haut diplôme obtenu	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sans diplôme		4,6	5,0	4,9	8,5	4,2
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent		23,9	21,2	17,5	18,4	16,9
Diplôme d'études collégiales		20,6	18,2	19,7	10,6	21,5
Diplôme universitaire		50,8	55,5	58,4	57,4	57,2
dont les deux avec diplôme universitaire		25,1	28,3	28,2	32,6	27,1
Présence en emploi	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Les deux en emploi		70,7	71,1	74,0	63,3	77,5
Un seul des conjoints en emploi		20,7	18,9	17,3	20,1	16,8
Les deux conjoints ne sont pas en emploi		8,6	10,0	8,7	16,5	5,6
Tranches de revenu familial après impôt	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins de 40 000 \$		2,3	2,8	2,9	1,4	2,4
40 000 \$ à moins de 80 000\$		20,0	25,2	24,8	20,0	26,2
80 000 \$ à moins de 120 000 \$		38,1	40,1	38,9	31,4	41,0
120 000 \$ ou plus		39,7	31,9	33,2	45,0	30,5
Faible revenu (après impôt)	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ménage à faible revenu		3,3	3,8	4,1	5,0	3,7
Pas à faible revenu		96,7	96,2	95,8	95,0	96,2

Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux 2 et 7 de la commande spéciale CO-2548 et du tableau 5 de la commande spéciale CO-2593.

Note : Les proportions indiquées en rouge devraient être interprétées avec prudence car elles reposent sur de petits effectifs.

Conditions de logement

Au Canada, plusieurs politiques demeurent hétéronormatives et conçues pour soutenir la famille nucléaire « traditionnelle ». C'est notamment le cas en matière de logement. Les modèles hétéronormatifs de famille

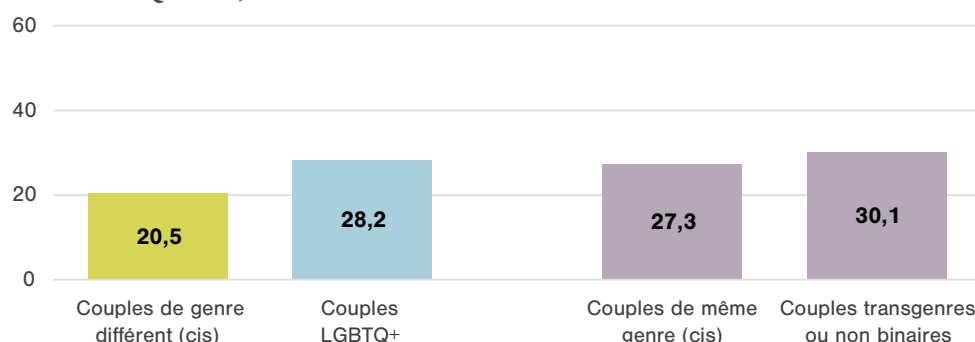
et de cohabitation influencent en effet les options résidentielles, ce qui entraîne la marginalisation de familles LGBTQ+ (Institut Vanier, 2024; Perez-Amado, Pang et Walton, 2024). Le [tableau 5](#) présente

plusieurs données sur le logement, qui permettent de comparer la situation des couples avec enfants selon la diversité sexuelle et de genre des partenaires.

Sept familles LGBTQ+ biparentales sur dix sont propriétaires

En 2021, 71 % des familles biparentales de la diversité sexuelle et de genre étaient propriétaires de leur logement, alors que 28 % en étaient locataires ([tableau 5](#)). Cette proportion de locataires est plus élevée que chez les autres familles biparentales, dont seulement 21 % ne sont pas propriétaires. La figure 11 montre par ailleurs que les couples transgenres ou non binaires sont locataires dans une proportion plus importante que les couples de même genre (30 % c. 27 %).

Figure 11 Proportion (%) de couples avec enfants qui sont locataires du logement qu'ils occupent, selon la configuration conjugale, Québec, 2021



Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 9 de la commande spéciale CO-2618.

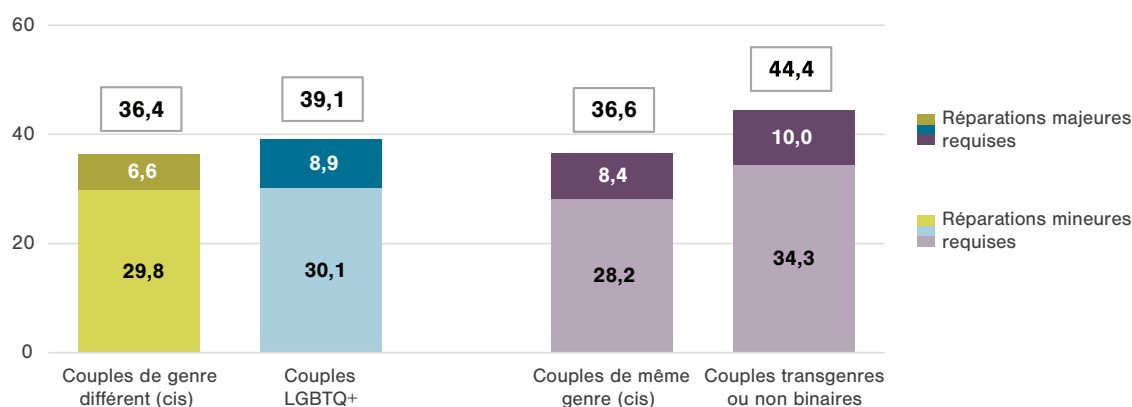
Les familles biparentales qui incluent un parent transgenre ou non binaire sont proportionnellement plus nombreuses à vivre dans un logement qui a besoin de réparations

La grande majorité des couples LGBTQ+ avec enfants vivent dans un logement qui ne nécessite qu'un entretien normal (61 %). Toutefois, une part légèrement plus importante d'entre eux, en comparaison avec les autres familles biparentales, vit dans un logement qui aurait besoin

de réparations (39 % c. 36 %; figure 12). On note que 9 % des couples LGBTQ+ avec enfants occupent un logement qui requiert des réparations majeures, une proportion plus élevée que celle observée chez les autres familles biparentales (7 %).

Par ailleurs, les couples transgenres ou non binaires avec enfants sont proportionnellement plus nombreux que les couples de même genre (cis) à vivre dans un logement qui nécessite des réparations (44 % c. 36 %), et à occuper un logement où celles-ci sont importantes (10 % c. 8 %).

Figure 12 Proportion (%) de couples avec enfants qui vivent dans un logement nécessitant des réparations, selon la configuration conjugale, Québec, 2021



Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 9 de la commande spéciale CO-2618.

Un couple LGBTQ+ avec enfants sur vingt vit dans un logement inabordable

En matière de coût, 4,7 % des familles biparentales de la diversité sexuelle et de genre consacrent au moins 30 % de leur revenu au logement ([tableau 5](#)).

Il s'agit d'une proportion semblable à celle observée chez les autres familles biparentales (5 %). Cette proportion est toutefois plus élevée, à 7 %, chez les

couples transgenres ou non binaires, comparativement à 3,7 % chez celles formées d'un couple de même genre (cis).

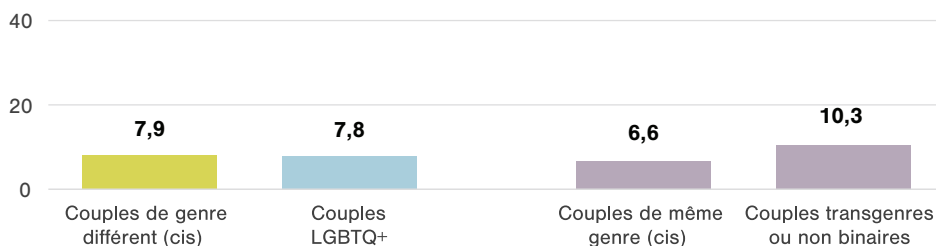
La grande majorité des familles LGBTQ+ biparentales vit dans un logement de taille convenable

Statistique Canada détermine si la taille d'un logement est suffisante pour le nombre de personnes qui y résident en fonction du nombre de chambres à coucher manquantes. Selon cet indicateur, 92 % des familles biparentales de la diversité sexuelle et de genre vivent dans un logement de taille convenable, une proportion comparable à celle des autres familles ([tableau 5](#)).

Comme on le voit à la figure 13, 8 % des couples de la diversité sexuelle et de genre avec enfants vivent ainsi dans un logement de taille insuffisante. Les données montrent que les couples transgenres ou non binaires avec enfants vivent davantage dans un logement de taille non convenable que ceux formés d'un couple de même genre (10 % c. 7 %).

Finalement, en combinant les indicateurs précédents (l'état du logement, son caractère abordable et sa taille) et la capacité financière d'un ménage à couvrir les frais d'un autre logement acceptable dans sa collectivité, il devient possible d'identifier les familles qui ont des besoins impérieux en matière de logement¹⁵. Cette mesure offre l'avantage de prendre en compte simultanément différentes dimensions relatives au logement et de faire apparaître certaines inégalités entre des groupes de familles. Les données du dernier recensement indiquent qu'environ 1 % des familles biparentales de la diversité sexuelle et de genre présentent de tels besoins, un résultat comparable à celui observée chez les autres familles. Cette proportion demeure la même, que l'on considère les couples de même genre (cis) ou les couples transgenres ou non binaires avec enfants (données non présentées).

Figure 13 Proportion (%) de couples avec enfants qui vivent dans un logement de taille insuffisante, selon la configuration conjugale, Québec, 2021



Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 9 de la commande spéciale CO-2618.

En résumé

Au Québec, en 2021 :

- Plus de 5 200 couples LGBTQ+ avec enfant ont été recensés, et ils se répartissent à peu près comme les autres familles biparentales sur le territoire;
- La majorité des familles biparentales LGBTQ+ sont formées de conjoints de même genre (cis). Parmi celles-ci, quatre sur cinq sont des couples féminins;
- Les couples transgenres ou non binaires, dénombrés pour la première fois à partir du recensement, représentent 31 % des couples LGBTQ+ avec enfants;
- Près de quatre couples LGBTQ+ avec enfants sur dix vivent avec au moins un enfant d'âge préscolaire. Ils se composent en général de partenaires plus jeunes que dans les autres familles biparentales et comptent moins d'enfants;

- Six couples LGBTQ+ avec enfant sur dix vivent en union libre, et ce type d'union est beaucoup plus répandu chez les couples de même genre (cis) que chez les couples transgenres et non binaires;
- La proportion de couples LGBTQ+ avec enfant disposant d'un revenu familial inférieur à 80 000 \$ est plus importante que chez les familles biparentales dont les conjoints sont de genre différent (cis);
- Le fait d'être locataire est plus répandu chez les familles de la diversité sexuelle et de genre avec enfants que chez les autres familles biparentales (28 % c. 21 %);
- Les couples transgenres ou non binaires avec enfants sont en proportion plus souvent locataires que les autres familles, vivent plus fréquemment dans un logement qui a besoin de réparations et qui est de taille non convenable, et y consacrent plus fréquemment que les autres familles une part importante de leur revenu.

15. Pour plus d'information sur l'indicateur des besoins impérieux en matière de logement, voir : Statistique Canada, [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021 – Besoins impérieux en matière de logement](#).

Tableau 5 Répartition (%) des couples avec enfants, selon la configuration conjugale et certaines caractéristiques du logement qu'ils occupent, Québec, 2021

Caractéristiques du logement		Couples avec enfant(s)			
		Couples de genre différent (cis)	Couples LGBTQ+	Couples de même genre (cis)	Couples transgenres ou non binaires
N		899 990	5 205	3 570	1 635
Mode d'occupation	%	100,0	100,0	100,0	100,0
Propriétaires		79,2	71,1	72,1	69,0
Locataires		20,5	28,2	27,3	30,1
Logement fourni par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne		0,3	0,6	0,7	0,3
État du logement	%	100,0	100,0	100,0	100,0
Entretien normal requis		63,6	61,0	63,5	55,6
Réparations requises		36,4	39,1	36,6	44,4
réparations mineures requises		29,8	30,1	28,2	34,3
réparations majeures requises		6,6	8,9	8,4	10,0
Rapport des frais du logement au revenu ¹	%	100,0	100,0	100,0	100,0
Moins de 30 % du revenu consacré au logement		94,9	95,3	96,5	92,7
30 % ou plus		5,1	4,7	3,7	7,0
dont 50 % ou plus		1,3	1,5	1,7	1,2
Taille du logement	%	100,0	100,0	100,0	100,0
Logement de taille convenable		92,1	92,2	93,5	89,4
Logement de taille non convenable		7,9	7,8	6,6	10,3
manque une chambre à coucher		6,5	5,5	4,1	8,5
manque deux chambres ou plus		1,4	2,2	2,4	1,8
Besoin impérieux en matière de logement ¹	%	100,0	100,0	100,0	100,0
Oui		1,0	1,1	1,1	0,9
Non		99,0	98,9	98,9	99,1

Sources : Statistique Canada, *Recensements du Canada de 2016 et de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux 4 et 9 de la commande spéciale CO-2618.

1. Le dénominateur exclut les sans objet.

Note : Les proportions indiquées en rouge devraient être interprétées avec prudence car elles reposent sur de petits effectifs.

Bibliographie

- BATTAMS, N. et S. MATHIEU. (2024). Les couples ont moins tendance à se marier. Dans *La famille compte 2024*, L'Institut Vanier de la famille. <https://institutvanier.ca/wp-content/uploads/2024/04/La-famille-compte-2024-les-couples-ont-moins-tendance-a-se-marier.pdf>.
- BENOÎT, Z., ROSEN, N. O., RENAUD, M., BERGERON, S., BRASSARD, A. et PÉLOQUIN, K. (2024). "Doctors asked if we are sisters or friends": Experiences of 2S/LGBTQIA+ couples in the context of medically assisted reproduction. *The Canadian Journal of Human Sexuality*, volume 33, numéro 3, 429-442.
- BILAND, É., BOUCHARD, J., LAVOIE, K., CÔTÉ, I. et GIROUX, M. (2021). *Quelles expériences du droit et de la justice pour les parents LGBTQ+ qui se séparent?* Collection Débats et enjeux (9), Québec : Partenariat de recherche Séparation parentale, recomposition familiale.
- BILAND, É., BOUCHARD, J., LAVOIE, K., CÔTÉ, I. et GIROUX, M. (2023). Entre inclusion et vulnérabilité. Les expériences du droit et de la justice des parents séparés LGBTQ+. Presses de l'Université Laval. *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : les premiers moments*, p387-408, 2023, 9782766300105. <https://sciencespo.hal.science/hal-04000731v1>
- BILAND-CURINIER, É., LAVOIE, K., ZIMMERMANN, H. et BOUCHARD, J. (2023). *Des parents comme les autres? Les professionnel·les et les intermédiaires du droit face aux parents LGBTQ*. *Revue du CREMIS*, 14(2), 11-16.
- CHAIRE DE RECHERCHE SUR LA DIVERSITÉ SEXUELLE ET LA PLURALITÉ DES GENRES. *Ligne du temps des luttes et des droits LGBTQ+ au Québec*. Université du Québec à Montréal, Faculté des sciences humaines.
- CHAMBERLAND, L. et THÉROUX-SÉGUIN, J. (2014). *Les stéréotypes à l'égard des gais et lesbiennes : des révélateurs de l'intersection entre genre et sexualité*. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 82-96.
- CHBAT, M., CÔTÉ, I., PAGÉ, G. et BLAIS, M. (2022). *Intersectional Analysis of the Life Course of LGBTQ+ Parent Families in Québec: Partial and Homonormative Inclusion*. *Journal of Homosexuality*, 70(10), 2158-2179.
- CHBAT, M., PAGÉ, G., CÔTÉ, I. et BLAIS, M. (2023) « *La famille choisie toujours d'actualité? Vers une diversification des formes de liens familiaux pour les minorités sexuelles et de genre au Québec* », *Genre, sexualité & société*, 29.
- COALITION DES FAMILLES LGBT+ (2020). *Des recherches scientifiques pour déconstruire les mythes à propos des familles transparentes*, 13 p.
- COALITION DES FAMILLES LGBT+ (2022). *Rapport sur les familles habitant à l'extérieur de Montréal*. Dans le cadre du projet «La diversité familiale : création d'un réseau régional et intersectionnel», Programme Fonds pour le développement des capacités communautaires LGBTQ2, Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres Canada.
- COALITION DES FAMILLES LGBT+ (2022). *9 questions pour démystifier et mieux comprendre les réalités des familles BIPOC LGBTQ2+*, 26 p.
- CÔTÉ, I., FOURNIER, C., ASLETT, A. et LAVOIE, K. (2024). *L'accès aux services de fertilité pour les femmes lesbiennes, bisexuelles ou pansexuelles et les personnes queer, trans ou non binaires : une revue rapide des écrits scientifiques*. *Science of Nursing and Health Practices/Science infirmière et pratiques en santé*, 7(1), 51-74.
- CÔTÉ, I. et GUILMAINE, C. (2017). *L'homoparentalité. Des familles sous le signe de la diversité*. CHU Sainte-Justine, Collection du CHU Sainte-Justine pour les parents, 320 p.
- CÔTÉ, I. et LAVOIE, K. (2021). *Faire famille au 21^e siècle : éclairages scientifiques pour une réforme du droit de la famille adaptée aux réalités familiales contemporaines*. Mémoire présenté dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques pour le projet de loi n° 2 : Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil, 22 p.
- CÔTÉ, I. et LAVOIE, K. (2018). *La reconnaissance de l'homoparenté au Québec. Lorsque les stratégies de mobilisation de la communauté rencontrent l'avant-gardisme de l'État*. *Revue des politiques sociales et familiales*, numéro 126, 2018. Dossier «Formes de parenté», 21-33.
- CÔTÉ, I. et LAVOIE, K. (2020). *Représentations et récits pluriels au sein des familles homoparentales. Reconnaître la diversité familiale pour mieux contrer l'hétéronormativité*. *Service social*, 66(1), 49-58.
- CÔTÉ, I. et LAVOIE, K. (2016). *De la procréation «assistée par» autrui à la procréation «négociée avec» autrui : dialogue autour de la place du tiers donneur dans le projet parental de mères lesbiennes au Québec*. *Revue Quetelet*, 4(1), 101-121.
- D'AMORE, S. et BAIOTTO, R. (2014). *La transition vers la parentalité des familles homoparentales : recherche et implications cliniques*. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 52(1), 41-56.
- ÉDUCALOI (2022). *De nouveaux droits pour les personnes non binaires*. 15 juillet 2022.
- ÉDUCALOI (2025). *La filiation : être parent selon la loi*.

- ENNIS, C. I. T., FERNANDO, N. G. et PHILLIPS, K. P. (2025). [Exploring parenthood intentions and perceptions of infertility and assisted reproductive technology among 2SLGBTQIA+ young adults in Ontario, Canada: a mixed methods study](#). *Journal of Health, Population and Nutrition*, 44(13).
- GOLDBERG, A. E. (2023). [LGBTQ-parent families: Diversity, intersectionality, and social context](#). *Current Opinion in Psychology*, volume 49, février 2023, 101517.
- GEOFFROY, M. et CHAMBERLAND, L. (2015). [Discrimination des minorités sexuelles et de genre au travail : quelles implications pour la santé mentale?](#) *Santé mentale au Québec*, 40(3), 145-172.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. [Historique des droits des personnes LGBTQ+](#). Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2023). [Lexique sur la diversité sexuelle et de genre](#). Secrétariat à la condition féminine, Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. [Programme de procréation médicalement assistée](#). Dernière mise à jour : 4 juillet 2024.
- GRATTON, E. (2008). *L'homoparentalité au masculin. Le désir d'enfant contre l'ordre social*. Préface d'Irène Théry. (1^{re} éd.). Presses Universitaires de France, 264 p.
- FEUGÉ, É. (2024). [Transidentité et parentalité : contexte et enjeux](#), dans : *13 films pour comprendre l'identité de genre*, p. 187 à 199.
- FEUGÉ, É., GIRARD-PELLETIER, T. et DUPONT, C. (2022). [Motivations de couples d'hommes à adopter au Québec et leurs préférences pour l'âge, le sexe et l'origine ethnique de l'enfant](#). *Enfances Familles Générations*, 40, mis en ligne le 24 mai 2022.
- INSTITUT DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA. (2020). [Question de méthodes : Qu'est-ce que la bispiritualité et qui est bispirituel\(le\) dans le domaine de la recherche en santé?](#) Institut de la santé des femmes et des hommes, numéro 2, octobre 2020.
- INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES (2023). [Les couples de même sexe dans les pays occidentaux : mieux reconnus et plus nombreux](#). *Population & Sociétés*, numéro 607, janvier 2023.
- INSTITUT VANIER DE LA FAMILLE (2024). Coup d'œil sur la recherche. [Ménages queers et possibilités en matière de cohabitation au Canada](#). 3 p.
- INSTITUT VANIER DE LA FAMILLE (2022). [Donner un sens à la mesure : La diversité de genre et les familles au Canada](#). Page Web diffusée le 18 décembre 2022.
- LAVOIE, K. et RICHARD, G. (2021). [Repenser les identités, la famille et la conjugalité : et si on s'inspirait des forces des communautés LGBTQI?](#) *Intervention*, numéro 153, 101-114.
- LECOMTE, L., GAUVIN-JOYAL, L. et CARRON, D. (2025). [Centre de lutte contre l'oppression des genres c. Procureur général du Québec : une réécriture queer de jugement](#). *Canadian Journal of Law and Society / Revue Canadienne Droit et Société* (2025), 1-26.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2020), « [Les familles homoparentales québécoises : qui sont-elles? Un portrait statistique à partir des données du Recensement du Canada de 2016](#) », Bulletin *Quelle famille?*, volume 7, numéro 2, 11 p.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2015), « [Les couples de même sexe et leur réalité familiale](#) », Bulletin *Quelle famille?*, volume 3, numéro 1, 14 p.
- OBSERVATOIRE DES RÉALITÉS FAMILIALES DU QUÉBEC (2025). [Les pluriparentalités et la recherche des origines. Dans l'ombre de la réforme du droit de la famille – Carnet de colloque](#) (31 mai 2024). Sous la direction de Chevrier, M., Centre Urbanisation Culture Société, Institut national de la recherche scientifique, Montréal (Canada), 60 pages.
- PARTENARIAT FAMILLES EN MOUVANCE. (2025). Actes du colloque étudiant « [Comprendre la pluralité des familles au Québec](#) », tenu à Montréal le 30 avril 2024. Montréal : Institut national de la recherche scientifique – centre Urbanisation Culture Société; Partenariat Familles en mouvance.
- PEREZ-AMADO, V., PANG, C., et WALTON, A. (2024). « [Queer Households and Possibilities for Shared Housing: a Policy Case Study Analysis](#) », *Journal of Urban Design*, 1-15.
- PETIT, M.-P. (2018). [Parentalité et parcours trans : exploration des trajectoires, des expériences et du processus de négociation des désignations parentales chez les parents trans](#). Université du Québec à Montréal, Thèse doctorale en psychologie.
- RAUH, K. (2023). [Difficultés en matière de santé fonctionnelle parmi les personnes lesbiennes, gaies et bisexuelles au Canada. Études sur le genre et les identités croisées](#), produit n° 45-20-0002 au catalogue de Statistique Canada.
- RENNER, J., BLASZCYK, W., TÄUBER, L., DEKKER, A., BRIKEN, P. et NIEDER, T. O. (2021). « [Barriers to Accessing Health Care in Rural Regions by Transgender, Non-binary, and Gender Diverse People: A Case-Based Scoping Review](#) », *Front Endocrinol* (Lausanne), 18 novembre 2021; 12:717821.
- SIEGEL, M., STEYRL, D., GOLDBERG, A. E., NICHOLSON, A. A., et ZEMP, M. (2025). « [Minority stress and structural stigma predict well-being in European LGBTQ+ parents](#) », *Journal of Marriage and Family*, 1-29.
- TRANS PULSE CANADA. [Santé et bien-être des personnes trans et non binares vivant en milieu rural ou dans de petites villes](#), numéro 8, 15 avril 2024.

Définitions et particularités des données

Besoin impérieux en matière de logement

L'indicateur de besoins impérieux en matière de logement permet de déterminer si un enfant vit dans un ménage privé occupant un logement qui n'atteint pas le seuil d'au moins l'un des indicateurs de qualité, d'abordabilité ou de taille du logement, et s'il devrait consacrer 30 % ou plus de son revenu total avant impôt pour payer le loyer médian d'un autre logement acceptable dans sa collectivité (atteint les trois seuils des indicateurs de logement). Les seuils des indicateurs de logement sont définis de la manière suivante :

- Un logement est de qualité convenable si, de l'avis des occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures;
- Un logement est abordable si le ménage consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt aux frais de logement;
- Un logement est de taille convenable si le nombre de chambres suffit pour répondre aux besoins du ménage, compte tenu de la taille et de la composition du ménage, d'après les exigences de la Norme nationale d'occupation (NNO), conçue par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et des représentants provinciaux et territoriaux.

À noter que les familles appartenant aux ménages suivants ne sont pas prises en considération dans l'évaluation des « besoins impérieux en matière de logement » : 1) les ménages privés agricoles; 2) les ménages dans les réserves autochtones; 3) les ménages dont le revenu total est inférieur à zéro; 4) les ménages dont le rapport des frais de logement au revenu est de plus de 100 %.

Difficultés dans les activités de la vie quotidienne

Renvoie aux difficultés qu'une personne pourrait avoir à faire certaines activités en raison de problèmes ou de conditions de santé physique, cognitive ou mentale, ou de tout autre problème lié à la santé.

Les données sur les activités de la vie quotidienne du Recensement de 2021 sont diffusées sur demande spéciale seulement. Elles n'ont fait l'objet que de contrôles minimaux et doivent être utilisées avec circonspection. Pour plus d'information sur ces données, se référer au Dictionnaire du Recensement de Statistique Canada : [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021 – Activités de la vie quotidienne](#).

État du logement

Fait référence aux besoins de réparation du logement. Cette notion ne comprend pas les rénovations désirées ni les ajouts. Trois réponses sont possibles : entretien normal requis; réparations mineures requises; réparations majeures requises.

La catégorie « entretien normal requis » comprend les logements qui n'ont besoin que d'un entretien normal, tel que la peinture ou le nettoyage du système de chauffage.

La catégorie « réparations mineures requises » comprend les logements qui n'ont besoin que de réparations mineures, tels que les logements qui ont des carreaux de plancher détachés ou manquants, des briques descellées, des bardeaux arrachés; ou des marches, des rampes ou un revêtement extérieur défectueux.

La catégorie « réparations majeures requises » comprend les logements qui ont besoin de réparations majeures, tels que les logements où la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse; et les logements qui ont besoin de réparations à la charpente des murs, planchers ou plafonds.

Faible revenu

Désigne la situation de revenu d'une unité statistique en lien avec une ligne de faible revenu donnée pour une année de référence. Les unités statistiques dont le revenu est inférieur à la ligne de faible revenu (seuil) sont considérées comme à faible revenu. Pour le Recensement de 2021, la période de référence des données sur le faible revenu est l'année civile 2020.

Pour plus d'informations, se référer à l'entrée sur la [Situation de faible revenu, Dictionnaire du recensement de la population, 2021](#).

Famille de recensement

Statistique Canada définit la famille de recensement comme suit : « Un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; ou un parent dans une famille monoparentale, peu importe son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet enfant ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Les enfants peuvent être des enfants biologiques ou adoptés, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, conjoint de fait ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement. »

Remarque de Statistique Canada sur la famille de recensement :

La famille de recensement et ses classifications et variables connexes sont déterminées à partir des réponses aux questions sur le genre, la date de naissance, l'état matrimonial, l'union libre et le lien avec la Personne 1. On tient également compte de l'ordre dans lequel les membres du ménage sont inscrits dans le questionnaire. Avant 2021, le sexe était utilisé au lieu du genre.

Les concepts de la famille de recensement, de la situation dans la famille de recensement et de la structure de la famille de recensement sont demeurés les mêmes depuis 2001. Avant 2001, les concepts de la famille de recensement sont demeurés

inchangés de 1976 à 1996. Les changements effectués aux concepts de la famille de recensement lors du Recensement de 2001 sont décrits sous « Famille de recensement » du Dictionnaire du Recensement de 2011 et à la section « Comparabilité historique » du Guide de référence pour les familles, Recensement de 2011. Les principaux changements conceptuels liés aux familles sont aussi décrits selon l'année de recensement dans le Guide de référence sur les familles, les ménages et l'état matrimonial, Recensement de la population, 2021. Plus de renseignements historiques au sujet des concepts relatifs à la famille au fil du temps sont offerts dans l'annexe de l'article « Une diversité qui perdure : le mode de vie des enfants au Canada selon les recensements des 100 dernières années », n° 11, *Documents démographiques* (no 91F0015M au catalogue de Statistique Canada).

À noter :

- Une personne vivant dans une famille de recensement fait nécessairement partie d'un ménage privé.
- Une même habitation peut abriter plusieurs familles de recensement.
- Une famille de recensement peut être intacte ou recomposée.
- Un enfant vivant dans un centre d'accueil n'est pas considéré comme vivant dans une famille, au sens du recensement.
- Au sens du recensement, un enfant, s'il répond aux critères cités précédemment, peut être, par exemple, un adulte de 40 ou de 50 ans ou plus, s'il vit toujours avec ses parents.
- Dans le recensement, un parent qui n'a pas la charge principale d'un ou de plusieurs de ses enfants et qui vit seul est considéré comme hors famille. Si le parent seul assume la garde, en parts égales, avec l'autre parent et si son ou ses enfants résidaient avec l'autre parent le jour du recensement, il n'a pas été comptabilisé, contrairement à l'autre parent, parmi les familles monoparentales. S'il forme une nouvelle union avec un conjoint ou une conjointe, ce parent est considéré comme conjoint avec ou sans enfant dans cette nouvelle famille.
- Un frère et une sœur, ou deux cousins, par exemple, résidant dans un même logement, sont considérés comme hors famille de recensement.
- Une famille sans enfant peut désigner un couple de parents dont les enfants ont quitté le domicile familial.

Famille recomposée

Réfère aux familles comptant un couple avec enfants qui comprennent au moins un enfant biologique ou adopté de seulement un des conjoints mariés ou conjoints de fait dont la naissance ou l'adoption est survenue avant la relation actuelle. La famille peut comprendre de tels enfants de chaque conjoint marié ou conjoint de fait. La famille peut aussi comprendre des enfants biologiques ou adoptés issus de la relation actuelle. Si le conjoint marié ou conjoint de fait actuel a adopté le ou les enfants de l'autre conjoint marié ou conjoint de fait, ce n'est plus une famille recomposée.

Genre

Le genre réfère à l'identité personnelle et sociale d'un individu en tant qu'homme, femme ou personne non binaire (une personne qui n'est pas exclusivement homme ni femme). Le genre comprend les concepts suivants :

- L'identité de genre correspond au genre qu'une personne ressent intimement et individuellement.
- L'expression de genre désigne la manière dont une personne présente son genre à travers son langage corporel, des choix esthétiques ou des accessoires (p. ex. : vêtements, coiffure et maquillage) qui peuvent avoir été traditionnellement associés à un genre particulier, et ce, sans égard à son identité de genre.

Le genre d'une personne peut différer de son sexe à la naissance et de la mention qui figure sur ses pièces d'identité ou documents juridiques actuels, tels que son certificat de naissance, son passeport ou son permis de conduire. Le genre d'une personne peut changer au fil du temps. Certaines personnes peuvent ne pas s'identifier à un genre en particulier.

Sur la question du genre :

La nouvelle variable sur le genre a une incidence sur la classification des variables sur la famille en ce qui concerne les couples et les familles monoparentales. Dans le cadre de la diffusion des données du Recensement de 2021 portant sur les familles, les ménages et l'état matrimonial, trois nouvelles catégories de couples sont distinguées, et trois sous-catégories sont établies pour les couples comprenant au moins une personne transgenre ou non binaire :

- Couple de genre différent (cisgenre) : Une famille comptant un couple (marié ou en union libre, avec ou sans enfant) au sein duquel les membres cisgenres sont de genre différent (un homme et une femme) et aucun membre n'est transgenre;
- Couple de même genre (cisgenre) : Une famille comptant un couple (marié ou en union libre, avec ou sans enfant) au sein duquel les membres cisgenres sont de même genre (deux hommes ou deux femmes) et aucun membre n'est transgenre;
- Couple comprenant au moins une personne transgenre ou non binaire : Une famille comptant un couple (marié ou en union libre, avec ou sans enfant) au sein duquel au moins un membre est transgenre ou non binaire :
 - Couple comprenant au moins une personne transgenre : Une famille comptant un couple au sein duquel au moins un membre est transgenre et aucun membre n'est non binaire,
 - Couple comprenant au moins une personne non binaire : Une famille comptant un couple au sein duquel au moins un membre est non binaire et aucun membre n'est transgenre,
 - Couple comprenant une personne transgenre et une personne non binaire : Une famille comptant un couple au sein duquel un membre est transgenre et l'autre membre est non binaire.

Pour plus de renseignements sur la prise en compte du genre, consultez la page Comblir les lacunes : renseignements sur le genre dans le Recensement de 2021 (statcan.gc.ca).

Ménage privé

Le concept de ménage privé s'applique à une personne ou à un groupe de personnes qui occupent le même logement et qui n'ont pas de domicile habituel ailleurs au Canada ou à l'étranger. Les ménages sont divisés en deux sous-univers selon qu'ils occupent un logement collectif (ménage collectif) ou un logement privé (ménage privé).

Mode d'occupation du logement

Cette notion indique si le ménage possède ou loue son logement privé. Le logement privé peut être situé sur un terrain loué ou faire partie d'une copropriété (communément appelé «condominium»).

Un ménage possède son logement si l'un des membres du ménage détient le logement, même si la totalité du prix n'a pas été versée, par exemple si le logement est grevé d'hypothèque ou d'une autre créance.

Un ménage est considéré comme locataire si aucun de ses membres ne possède le logement. On considère qu'un ménage loue un logement même si celui-ci ne fait l'objet d'aucun loyer en espèces ou est loué à un loyer réduit, ou si le logement fait partie d'une coopérative. La notion de «logement subventionné» indique si un ménage locataire habite dans un logement subventionné. Les logements subventionnés (ou à loyer indexé) incluent ceux dont le loyer est déterminé en fonction du revenu, les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique, les programmes gouvernementaux d'aide au logement, les suppléments au loyer et les allocations de logement.

Pour des raisons historiques et juridiques, l'occupation des logements dans les réserves indiennes ou les établissements indiens ne se prête pas à la classification habituelle du mode d'occupation. Par conséquent, une catégorie spéciale «logement fourni par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne» a été créée dans le cadre du recensement.

Personne immigrante

Cette notion désigne une personne qui est, ou qui a déjà été, une immigrante reçue ou une résidente permanente. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les immigrantes et immigrants qui ont obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation sont compris dans ce groupe.

Dans le Recensement de la population de 2021, la catégorie «Immigrant ou immigrante» comprend les personnes immigrantes qui ont été admises au Canada le 11 mai 2021 ou avant.

Pour plus de renseignements sur les variables relatives à l'immigration, y compris les renseignements sur leur classification, les questions qui ont permis de les dériver, la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, consultez le [Guide de référence sur le lieu de naissance, le statut des générations, la citoyenneté et l'immigration, Recensement de la population, 2021](#).

Personne résidente non permanente

Cette notion désigne une personne originaire d'un autre pays dont le lieu de résidence habituel est le Canada et qui est titulaire d'un permis de travail ou d'un permis d'études, ou qui a demandé le statut de personne réfugiée (demandeuse d'asile).

Les membres de la famille vivant avec des titulaires de permis de travail ou d'études sont également inclus, sauf si ces membres de la famille ont déjà obtenu leur citoyenneté canadienne, leur statut d'immigrantes ou d'immigrants reçus ou leur résidence permanente.

Plus haut certificat, diplôme ou grade

Le plus haut certificat, diplôme ou grade est la classification utilisée aux fins du recensement pour mesurer le concept plus général du «niveau de scolarité».



Cette variable désigne le plus haut niveau de scolarité qu'une personne a terminé avec succès. Elle est dérivée des réponses aux questions sur les titres scolaires, dans lesquelles on demandait aux répondants de déclarer tous les certificats, diplômes ou grades obtenus.

La hiérarchie générale utilisée pour établir cette variable (diplôme d'études secondaires, certificat d'apprenti ou d'école de métiers, diplôme collégial, certificat, diplôme ou grade universitaire) est plus ou moins liée à la durée des divers programmes d'études « en classe » menant aux titres scolaires en question. De manière détaillée, quelqu'un qui a obtenu un type particulier de certificat, de diplôme ou de grade n'a pas nécessairement obtenu les qualifications énumérées sous celui-ci dans la hiérarchie. Par exemple, une personne ayant un certificat ou un diplôme d'apprenti ou d'école de métiers n'a pas nécessairement obtenu un diplôme d'études secondaires. De même, une personne titulaire d'une maîtrise ne détient pas obligatoirement un certificat ou un diplôme universitaire supérieur au baccalauréat. Bien que certains programmes ne correspondent pas parfaitement à la hiérarchie, celle-ci donne quand même une mesure générale du niveau de scolarité atteint.

Rapport des frais de logement au revenu

Ce rapport désigne la proportion du revenu total moyen du ménage qui est dépensée pour couvrir les frais de logement. Il couvre les ménages propriétaires et locataires ainsi que les ménages habitant dans un logement fourni par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne, ayant un revenu total du ménage supérieur à zéro, dans des logements privés non agricoles.

Revenu après impôt de la famille de recensement

Le revenu après impôt désigne le revenu total moins l'impôt sur le revenu de l'unité statistique durant une période de référence donnée. L'impôt sur le revenu désigne la somme de l'impôt fédéral sur le revenu et de l'impôt provincial et territorial sur le revenu, moins l'abattement là où cette mesure s'applique. L'impôt provincial et territorial sur le revenu comprend les primes d'assurance maladie dans certaines juridictions. L'abattement réduit l'impôt fédéral sur le revenu payable par les personnes résidant au Québec ou sur certaines terres visées par un règlement conclu avec l'une des Premières nations autonomes du Yukon.

Revenu médian

Le revenu médian d'un groupe spécifique est le montant qui divise la répartition des revenus de ce groupe en deux moitiés, c'est-à-dire les revenus de la moitié des unités de ce groupe sont sous la médiane, tandis que les revenus de la seconde moitié sont au-dessus de la médiane. Les revenus médians des familles sont calculés pour toutes les unités, qu'elles aient eu un revenu ou non.

Situation d'activité

Cette notion désigne une personne qui était occupée, en chômage ou inactive au cours de la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021. La population active comprend les personnes qui participent – ou qui sont disponibles pour participer – à la production de biens et de services qui relèvent du domaine de la production tel qu'il est défini dans le Système de comptabilité nationale.

Taille convenable du logement

Cette notion indique si un ménage privé réside dans un logement de taille convenable selon la Norme nationale d'occupation (NNO). Il s'agit plus précisément de déterminer si le logement comporte un nombre suffisant de chambres à coucher en fonction de la taille et de la composition du ménage.



Des totaux qui paraissent erronés?

Les totaux affichés diffèrent souvent de la somme des composantes qui les sous-tendent. Statistique Canada effectue des arrondissements aléatoires pour des raisons de confidentialité. Les nombres sont ainsi arrondis vers le haut ou vers le bas, jusqu'à un multiple de 5 ou de 10, dans certains cas. Lorsque des données sont supprimées pour une population de taille trop réduite, elles sont toutefois incluses dans les totaux ou les sous-totaux.

Données disponibles sur demande

D'autres données sont disponibles sur demande. Veuillez adresser votre requête à l'adresse suivante :
quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca.

Vous avez manqué l'une de nos publications?

Tous les numéros antérieurs du bulletin *Quelle famille?* se trouvent intégralement sur le site Web de Bibliothèque et archives nationales du Québec (BAnQ).

Au fil des ans, plusieurs thématiques ont été couvertes, par exemple les intentions de fécondité, des enjeux de conciliation famille-travail, le niveau de revenu des familles, l'immigration et les familles, l'homoparentalité, l'identité autochtone, les parents-étudiants, la monoparentalité, les familles dans les régions, le niveau de scolarité et bien d'autres encore.

Nous vous invitons à les découvrir sur le [site Web](#) de BAnQ.

PRODUCTION ET RÉDACTION : Joanie Migneault et Julie Moreau

COORDINATION – BULLETINS QUELLE FAMILLE? :

Joanie Migneault et Kevin Rousseau

RELECTURE : Kevin Rousseau

ADAPTATION GRAPHIQUE ET ÉDITION :

Direction des communications du ministère de la Famille

Nous souhaitons remercier Marie-Ève Martin et Roger Noël du Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie pour leurs commentaires sur ces travaux et sur une version préliminaire du texte.

Pour citer ce document : Ministère de la Famille (2025). « Diversité sexuelle et de genre : un portrait des couples avec enfants au Québec à partir du Recensement de 2021 », Bulletin *Quelle famille?*, volume 12, numéro 3, 25 pages.

ISSN 2292-0846 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2025

© Gouvernement du Québec

À paraître

Le prochain numéro du bulletin *Quelle famille?* portera sur la séparation parentale.

Cette publication a été préparée par la Direction de la veille et des connaissances stratégiques du ministère de la Famille. Vous pouvez envoyer vos commentaires sur cette publication à cette adresse : quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca.